



# Le Ménil

Bulletin municipal - 2022

# Le sommaire

▶ <b>L'éditorial</b>	03
• <b>La vie municipale</b>	
▶ Les services municipaux	05
▶ Le budget	06
▶ Les travaux 2021	12
▶ <b>La vie communale</b>	
▶ Le repas des aînés 2021	15
▶ Le téléthon guédon 2021	15
▶ La fête des mères 2022	16
▶ Les commémorations	17
▶ L'école élémentaire Aimé Chevrier	18
▶ Le périscolaire	20
▶ Que se passe-t-il dans la forêt Guédonne ?	23
▶ <b>La vie commerçante et artisanale</b>	
▶ Les commerçants et artisans de la commune et des environs	25
▶ <b>La vie pratique</b>	
▶ Les informations pratiques	31
▶ <b>La vie associative</b>	
▶ L'Atelier bleu	43
▶ La Bibliothèque	44
▶ Tennis Loisirs Guédons	44
▶ ADR Country	45
▶ La Pétanque Guédonne	45
▶ Les Charmilles	46
▶ La Dynamique	48
▶ Le Ménil Vol libre	49
▶ Ski nordique	50
▶ Vosges passion bois	51
▶ <b>La vie au temps jadis</b>	
▶ La forêt au Ménil : de la Révolution à la Grande Guerre	52
▶ <b>La vie responsable</b>	
▶ La collecte des déchets sur notre territoire	56
▶ <b>La vie ludique</b>	
▶ Jeux guédons	58



# L'Editorial



*Chers Guédonnes et Guédons,*

*Au moment où j'écris ces lignes, 1<sup>er</sup> avril (jour consacré aux poissons d'avril), je trouve dans ma boîte aux lettres un nouveau service proposé à la population "Recherche de l'âme sœur" que je traduis : cherchons à vivre avec plus de fraternité, d'échange, de convivialité. Notre époque en a bien besoin : nous traversons depuis deux ans une crise sanitaire ne favorisant pas les échanges, avec les gestes barrières amenant le repli sur soi. Je ne peux passer sous silence l'invasion de l'Ukraine par la Russie apportant son lot de malheurs aux populations concernées. Ces situations que nous n'avons pas connues dans les décennies précédentes peuvent nous rendre anxieux.*

*Un petit retour en arrière, lors de la constitution de la liste municipale se présentant à vos suffrages, j'ai souhaité une équipe composée pour partie de jeunes pouvant assurer le devenir de notre commune et de les impliquer avec la mise en place de conseillers délégués à la relation avec le monde associatif et économique ; à l'urbanisme, à la communication et à l'économie touristique. Également ont été mises en place des commissions communales avec à la tête un responsable.*

*Votre commune avec son conseil municipal poursuit sa mission au service de la population, que ce soit dans l'entretien de l'existant (bâtiments, routes, service de déneigement, péri scolaire et autres) mais également dans l'étude de nouveaux projets ou pour l'amélioration de nos sites existants.*

*Depuis plusieurs années une de nos préoccupations premières est de permettre l'arrivée de l'eau à vos robinets. L'eau est un bien précieux et nous avons le devoir non seulement de satisfaire à vos besoins mais de rendre fiables nos réseaux de distribution. Trop fréquemment, avec la compétence de nos employés communaux, nous réparons des fuites, nous changeons des linéaires de réseaux nous permettant de limiter nos pertes en eau. A titre d'exemple, sur 100 mètres de changement de conduites nous avons récupéré 12 m<sup>3</sup> /jour sur une distribution moyenne de 200m<sup>3</sup> /jour. Après le passage du tour de France, le 8 juillet, nous allons entreprendre le remplacement des deux conduites par une seule dans le centre bourg (depuis les sapins jusqu'à la rue du calvaire). Ces travaux importants doivent nous permettre d'économiser 34m<sup>3</sup>/jour selon l'étude réalisée. Afin de financer en partie ces travaux, une demande de subvention est introduite auprès de l'agence de l'eau et du département. Je rappelle que l'eau que nous perdons, en raison de nos fuites, a été initialement traitée pour être consommable. Nous avons également une obligation de rendement de nos réseaux .*

*Votre municipalité a été élue avec un certain nombre de projets pouvant être réalisés dans le temps, en fonction de priorités données et des moyens financiers à notre disposition. Ceux-ci ont été déclinés en 4 grands thèmes que je me permets de rappeler ;*

- Soutien et développement de l'économie,*
- Vie locale,*
- Travaux et aménagement du territoire,*
- Tourisme et environnement.*

*Parmi ces projets, certains ont fait l'objet de mise en place de commissions, en particulier pour le fonctionnement et la pérennisation de l'école et du périscolaire réunissant des membres de la municipalité, les parents d'élèves, les enseignants et le personnel du périscolaire. Des propositions ont été faites et un certain nombre de pistes sont travaillées.*

*Après deux ans de covid, des rencontres avec le monde associatif ont eu lieu.*

*Nous avons prévu, au budget de cette année, une étude de réaménagement du site de la familiale avec aire de camping cars, une rénovation du bâti en y incluant les économies d'énergie.*

Lors de l'élaboration du budget, la fiscalité de notre commune a été abordée ; pour 2022, le taux de la taxe foncière est resté identique aux années précédentes malgré une hausse de la masse salariale liée à l'augmentation des indices de base des salariés et de la hausse des prix pour les fournitures nécessaires au fonctionnement de notre collectivité. Toutefois, dans sa loi de finance, l'état a revalorisé les bases d'imposition de 3,4 %.

Nous subissons également une baisse de nos ressources forestières en raison du scolyte, notre forêt communale ayant été particulièrement touchée par ce parasite.

Pour 2022, la prévision budgétaire en fonctionnement s'élève à 1.308.949,50€ et le budget des investissements à 780.625,16€. Notre endettement est faible : au 31 décembre dernier, il s'élève à 165.231,95€ autorisant notre commune à investir pour l'avenir.

Concernant le budget de l'eau, celui-ci s'élève à 139817,01€ en fonctionnement et 693881,17€ en investissement ( remplacement de conduites Grande Rue et autres). L'importance des interventions sur le réseau a amené la municipalité à augmenter légèrement le tarif du m<sup>3</sup> ainsi que la redevance fixe ; pour 2022 ceux-ci passent de 1,27 à 1,47€ et de 35 à 50€.

Afin de ne pas trop alourdir la charge pour le consommateur de l'eau et de l'assainissement, nous avons diminué le prix du m<sup>3</sup> rejeté qui passe de 0,57€ à 0,47€.

Je rappelle que les budgets de l'eau et de l'assainissement sont indépendants des autres budgets communaux et qu'ils doivent se suffire à eux-mêmes. Par ailleurs, nous avons l'obligation d'un prix plancher minimum pour obtenir les subventions nous permettant de satisfaire à des rendements satisfaisants .

Depuis 2020, notre commune connaît quelques changements dans le personnel : André CANAL et Roger FRATTINI sont partis en retraite à l'automne 2020 après respectivement 33 ans et 18 ans de services. Le 28 février 2022, c'était au tour de Sylvie Gaudel de prendre sa retraite après 42 ans de services auprès de deux collectivités locales dont 28 ans au service de notre commune. Dédé Canal et Sylvie Gaudel étaient un peu la mémoire de notre commune, j'avais pris l'habitude de les appeler le disque dur de notre entité communale. Nous pouvons leur souhaiter à tous trois de passer une retraite bien méritée.

Je terminerai mon propos en remerciant les agents administratifs et techniques au service des habitants pour leur savoir faire et leur conscience professionnelle. Ils répondent présents pour toutes les interventions qui leur sont demandées, y compris la nuit dans le cas de réparations de fuites.

Je voudrais remercier également l'équipe municipale qui s'investit dans les différentes commissions de la vie locale, dans l'intérêt de notre commune. Merci à nos adjoints présents tous les jours pour suivre les différents dossiers. Merci aux conseillers délégués qui prennent de leur temps dans leur domaine respectif d'intervention.

Je vous assure de mon dévouement et de mon attachement à notre commune .

Votre Maire  
**Jean-François VIRY**



# La vie municipale

## Les services municipaux





# Le budget primitif 2022

## I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 04 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- ▶ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ▶ de contenir la dette (en limitant le recours à l'emprunt) ;
- ▶ de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, les fournitures nécessaires aux services techniques ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2022 représentent 1 061 183.00 €, auxquelles s'ajoute le report de l'excédent de 2021, d'un montant de 247 766.50 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 45.35 % des dépenses de fonctionnement de la ville. L'essentiel des travaux est exécuté en régie par le personnel communal.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2022 représentent 1 216 649.50 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

	2020	2021	2022
DGF – c/7411	215 114.00 €	213 617.00 €	211 603.00 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

### 1/Les impôts locaux

	MONTANT ENCAISSE 2021	PREVISIONS 2022
C/ 73111	426 612.00 €	420 000.00 €

### 2/Les dotations versées par l'Etat

Objet	2020	2021	2022 (prev)
Dotation solidarité rurale	126 236.00 €	132 399.00 €	100 000.00 €
Dotation Nationale de Péréquation	62 029.00 €	58 856.00 €	50 000.00 €

### 3/Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

Objet	2020	2021	2022 (prev)
Redevance service de loisirs	11 953.81 €	17 614.93 €	16 000.00 €
Vente repas cantine	13 892.40 €	19 726.00 €	18 000.00 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DÉPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
Charges à caractère général	448 800.00 €	Excédent reporté	247 766.50 €
Dépenses de personnel	551 700.00 €	Recettes des services	71 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante	103 055.00 €	Impôts et taxes	460 000.00 €
Dépenses financières	6 900.00 €	Dotations et participations	399 373.00 €
Dépenses exceptionnelles	2 340.00 €	Autres recettes de gestion courante	126 000.00 €
Atténuation de produits	93 854.00 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	10 000.50 €	Recettes financières	510.00 €
Total dépenses réelles	1 216 649.50 €	Atténuations de charge	4 300.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	1 308 949.50 €
Virement à la section d'investissement	92 300.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
<b>Total général</b>	<b>1 308 949.50 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 308 949.50 €</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

► concernant les ménages

L'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. C'est ainsi que, depuis 2021, les communes perçoivent, en compensation de leur perte de recette de TH, le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçu en 2020 par le département sur leur territoire (*Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de TFPB (25,65%), qui vient s'additionner au taux communal*),

- Taxe foncière sur le bâti : reste fixée à 39.09 %
- Taxe foncière sur le non bâti : reste fixée à 19.02 %.

(Pour mémoire : taxe d'habitation : reste fixée à 24.93 % - elle continue à s'appliquer aux résidences secondaires, et à titre transitoire, à une partie de la population en fonction des revenus)

► concernant les entreprises

Cotisation foncière des entreprises (CFE) reste fixée à 19.58 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 435 000.00 €.

**Nos taux de fiscalité sont supérieurs à certaines communes voisines. Toutefois, nous avons des valeurs locatives plus faibles, ce qui fait que les sommes à payer par les redevables sont peu élevées. Par ailleurs, les taux communaux se trouvent inférieurs aux moyennes départementales et nationales. Depuis de nombreuses années, notre municipalité n'a pas touché au taux de taxe foncière.**

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 399 373.00 € (toutes les dotations n'ont pas encore été notifiées au moment du vote du budget).

### III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier & travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES	Montant en €
Solde d'investissement reporté	
Emprunts et dettes assimilées	35 150.00 €
Immobilisations incorporelles	44 767.00 €
Immobilisations corporelles	382 016.00 €
Travaux de bâtiments	187 930.00 €
Travaux de voirie	126 600.00 €
Dépenses imprévues	4 162.16 €
<b>Total général</b>	<b>780 625.16 €</b>

RECETTES	Montant en €
Virement de la section de fonctionnement	92 300.00 €
Fond de Compensation pour la TVA (FCTVA)	54 492.00 €
Mise en réserve - affectation	281 175.00 €
Subventions	59 541.00 €
Emprunts	120 000.00 €
Cessions d'immobilisations	29 700.00 €
Excédent investissement reporté	142 917.16 €
<b>Total général</b>	<b>780 625.16 €</b>

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants (y compris les reports de 2021) :

- Frais liés à la réalisation du PLU
- Acquisition d'un tracteur et d'une remorque
- Rénovation de la façade de la mairie
- Remplacement de portes et fenêtres bâtiments communaux
- Programme de voirie 2022
- Réfection du mur du cimetière
- Réfection de l'électricité de l'Église
- Rénovation de l'installation informatique de l'école
- Rénovation du Pont « Envers de Demrupt »
- Installation de LED à la Familiale
- Projet d'aménagement du site de la familiale
- Acquisition de terrains



d) Les subventions d'investissement prévues :

- Solde subvention DETR et Département façade mairie et fenêtres
- Solde subvention départementale pour le programme de voirie 2021.

Des demandes ont été formulées pour la rénovation de l'électricité de l'Église et le pont Envers de Demrupt, et sont en cours d'étude.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

DÉPENSES	
Dépenses de fonctionnement	1 308 949.50 €
Crédits reportés 2021	189 217.50 €
Nouvelles dépenses d'investissement	591 408.16 €

RECETTES	
Recettes de fonctionnement	1 308 949.501 €
Recettes d'investissement	637 708.00 €

b) Principaux ratios

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 182.82 €
2	Produits des impositions directes / population	423.98 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1034.29 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	722.53 €
5	Encours de la dette / population	238.43 €
6	DGF / population	352.44 €
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	45.35 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct	117.96 %
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	69.86 %
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	23.05 %

Les frais de personnel peuvent sembler élevés, il faut les relativiser en fonction des compétences de la commune, eau et assainissement par exemple, mais également pour l'ensemble des travaux faits en régie.



### c) Etat de la dette

ETAT des EMPRUNTS - 2022								
Année encaissement	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en années	Taux F - R - V	Taux	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/2022	Annuité
BUDGET COMMUNAL						541 000.00 €	165 231.95 €	41 356.89 €

2007	Travaux divers	CCM	15	V	3.69	121 000.00 €	2 515.95 €	2 531.41 €
2008	Construction 2 logements	CCM	15	F	4.70	120 000.00 €	16 120.71 €	11 193.68 €
2013	Amenagt centre village	CCM	15	F	4.55	300 000.00 €	145.595.29 €	27 631.80 €

V : Variable - F : Fixe

## Budget de l'eau

La commune du Ménil gère son propre réseau d'eau, qui compte 676 abonnés. Le personnel est celui de la commune, qui est mis à disposition du service, moyennant une redevance de 15 % du salaire.

L'exploitation s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Charges à caractère général	58 169.01 €
Charges de personnel	16 000.00 €
Atténuation de produits	14 000.00 €
Charges de gestion courante	2 200.00 €
Charges exceptionnelles	500.00 €
Dotation aux amortissements	27 300.00 €
Dépenses imprévues	2 000.00 €
Autofinancement	19 648.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>139 817.01 €</b>

RECETTES	
Produits de gestion courante	106 900.00 €
Autres produits de gestion courante	200.00 €
Amortissement subventions	5 000.00 €
Excédent antérieur reporté	27 917.01 €
<b>TOTAL</b>	<b>139 817.01 €</b>

L'investissement s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Amortissement subventions	5 000.00 €
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations en cours*	686 820.00 €
Dépenses imprévues	2 061.17 €
Déficit d'investissement	
<b>TOTAL</b>	<b>693 881.17 €</b>

RECETTES	
Autofinancement	19 648.00 €
Réserves	
Subventions	2 119.00 €
Amortiss des immobilisations	27 300.00 €
Excédent investissement	25 742.17 €
<b>TOTAL</b>	<b>693 881.17 €</b>

\* : y compris les restes à réaliser 2021

Les principales dépenses sont la fin de l'étude diagnostic du réseau d'eau notamment pour la recherche de fuites, et l'amélioration de la distribution de l'eau.

Début Juillet, la commune va entreprendre la réfection d'une partie du réseau d'eau au centre du village. Ces travaux devraient être subventionnés par le département ainsi que par l'agence de l'eau.

## Budget de l'assainissement

La commune du Ménéil gère son propre réseau d'assainissement, qui compte 592 abonnés. Le personnel est celui de la commune, qui est mis à disposition du service, moyennant une redevance de 10 % du salaire. Elle fait partie du syndicat d'Épuration du Thillot.

L'exploitation s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Charges à caractère général	20 753.72 €
Charges de personnel	13 000.00 €
Atténuation de produits	8 300.00 €
Charges de gestion courante	62 200.00 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €
Dotations aux amortissements	31 000.00 €
Dépenses imprévues	
<b>TOTAL</b>	<b>136 253.72 €</b>

RECETTES	
Produits de gestion courante	99 200.00 €
Autres produits de gestion courante	500.00 €
Produits exceptionnels	
Excédent antérieur reporté	36 553.72 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 253.72 €</b>

L'investissement s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Immobilisations incorporelles	30 000.00 €
Immobilisations corporelles	20 000.00 €
Immobilisations en cours	100 000.00 €
Dépenses imprévues	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>155 000.00 €</b>

RECETTES	
Amortiss des immobilisations	31 000.00 €
Recettes pour cpte tiers	
Excédent investissement	297 270.33 €
<b>TOTAL</b>	<b>328 874.33 €</b>

La principale dépense est la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux.

## Budget de la forêt

La commune gère ses 571 ha de forêt en collaboration étroite avec les services de l'ONF – UT le Thillot.

Cette année un plan de relance concernant le renouvellement forestier a été mis en place. C'est pourquoi la commune participera à celui-ci en dans le but de garantir la résilience des écosystèmes forestiers. Pour ce faire une aide de l'état a été accordée de l'ordre de 50% de la dépense.

Le fonctionnement s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Charges à caractère général	76 000.00 €
Charges de gestion courante	89 000.00 €
Charges financières	1 000.00 €
Dépenses imprévues	1 275.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>167 275.00 €</b>

RECETTES	
Produits des services	60 116.34 €
Produits exceptionnels	
Excédent antérieur reporté	107 158.66 €
<b>TOTAL</b>	<b>167 275.00 €</b>

L'investissement s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Acq forêt	10 000.00 €
Plantation d'Arbres	23 600.00 €
Dépenses imprévues	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 800.00 €</b>

RECETTES	
Excédent investissement	4 200.43 €
Réserves (exc foncier capitalisé)	18 548.98 €
Subvention de l'état	11 050.59 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 800.00 €</b>

**Nota:** Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Le Ménil, le 04 avril 2022

Le Maire,  
Jean-François VIRY

## Annexe

### Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.



# Les travaux 2021

## Eau potable :

Nous avons continué à renouveler le réseau d'eau potable de la commune.

En 2021, le réseau des rues suivantes a été renouvelé en particulier :

- ▶ rue de la Chaume avec 7 branchements
- ▶ chemin du Ferjeux avec 2 branchements
- ▶ une partie de la rue du Général de Gaulle avec 4 branchements

Des fuites ainsi que des casses ont été réparées, des branchements ont été effectués chemin du Hallaire, aux Sapins, roche des Chênes et d'autres encore...



*Renouvellement du réseau d'eau Chemin du Ferjeux.*

*Renouvellement du réseau d'eau Rue de la Chaume.*



*La façade après réfection*



*La façade pendant réfection*

## Bâtiments :

Les baies vitrées de la salle Coquelicot ont été remplacées ; des travaux de peinture y ont été faits ainsi qu'à la maternelle.

Toutes les fenêtres de la Mairie ont été changées et la façade a été rénovée.



*Travaux de peinture à la salle Coquelicot.*



### Voiries :

Le programme de voirie n'a pas pu être totalement terminé à cause du mauvais temps ; la rue de la Chaume a totalement été refaite en enrobé et le chemin du Ferjeux a également été refait en bi-couche suite à la réfection du réseau d'eau potable.

Reste à faire une partie du chemin des Huttes, des Essieux et du Pré Joly.

Les enduits superficiels ont été faits sur la route des Granges (plusieurs tronçons), ainsi que le chemin des Huttes (plusieurs tronçons également).



### Matériels :

La remorque ampliroll ou encore porte caisson a été commandée en 2021 et livrée en mars 2022.

Celle-ci s'inscrit en prévision du départ du camion Renault Kerax.



### Urbanisme :

L'étude pour la réalisation du PLU a été attribuée et le dossier a débuté. Celle-ci porte sur une durée de 40 mois environ avec pas moins de 26 réunions (dont 2 réunions publiques ainsi que l'enquête publique) prévues dans l'offre du cabinet EOLIS.

### Fauchage Elagage :

Suite à des difficultés sur le matériel mutualisé de la CCBHV, nous avons fait appel à un prestataire privé en 2021 en urgence afin de finir le fauchage des accotements routiers.

Cette société réalisera également les travaux de 2022 afin que les services techniques puissent réaliser d'autres travaux prévus dont essentiellement un chantier d'eau potable.

### Cimetière :

2 murs du cimetière ont fait l'objet de réfection en 2021, et 2 autres seront réalisés en 2022.



Mur du cimetière avant réfection...



..et après réfection.

**Reste également de nombreux travaux** tel que la réfection des bûches pour le fleurissement, la finalisation du tour de l'église, l'entretien de la voirie, le renouvellement des poteaux incendie qui se poursuit...





Inondations hiver 2021





# La vie communale

## Le colis de fin d'année 2021 pour nos Aînés

En 2021, nos aînés ont, une nouvelle fois, été privés d'un moment de convivialité très apprécié. En effet, nous avons décidé de ne pas organiser le repas de fin d'année, la crise sanitaire bien qu'assouplie était toujours présente.



*Distribution des colis en Mairie.*

Ce sont donc 208 colis de produits régionaux qui ont été distribués en Mairie

- ▶ les vendredi 10 décembre de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
  - ▶ le samedi 11 décembre 2021 de 8h30 à 12h00
- par des membres de la commission sociale, à savoir Mesdames Monique ANTOINE, Geneviève CLAUDE et Martine GROSJEAN.

Comme chaque année, 2 bons d'achat valables dans les commerces du Ménéil (Boulangerie, Restaurant les Sapins, Auberge du Tilleul, Chez Nad'in, objets cuir MILLOTTE-COLIN, objets bois M.Bernard AUBRY, salon de coiffure MOD'ELI, Mme Manuela MOTEIRO coiffeuse à domicile, Un jour à la Campagne, Pizza MARINA, Les Gourmandises d'Adeline) étaient joints à chaque colis.

6 personnes n'ont pas souhaité recevoir de colis, et 13 personnes n'ont pas répondu.

En 2021, 19 nouveaux bénéficiaires nés en 1951 se sont ajoutés à la liste de nos aînés.

Mesdames Monique ANTOINE et Geveviève CLAUDE se sont rendues dans les différents EHPAD locaux afin de remettre aux résidents guédons un colis préparé par les bons soins de Nad'in. Les enfants du périscolaire, sur les précieux conseils de l'équipe encadrante, y ont ajouté un joli pot rempli de chocolats et décoré sur le thème de Noël.

Nous sommes très attachés à offrir des produits locaux de qualité qui sont très appréciés.

Pour cette fin d'année, nous mettons tout en œuvre pour que nos aînés puissent avoir le choix entre repas et colis.

Au plaisir de se retrouver.

*Les jolis petits pots créés par les enfants du périscolaire.*



## Téléthon guédon

### Encore un beau succès pour l'édition 2021.

En effet, comme deux ans auparavant, et ce malgré la crise Covid, le concert d'Alain Hiver a attiré plus de 200 personnes en novembre. Bel hommage à Hugues Aufray, qui a ravi les spectateurs masqués..., venus de tout le secteur.

Ensuite en décembre, nous avons eu la marche gourmande, qui a repris après une année d'interruption en 2020, et qui a rassemblé plus de 400 marcheurs.

Ces activités conjuguées, complétées par les dons de généreux Guédons, ont permis à l'équipe de verser **2862 €** au Téléthon en décembre.

### Où va l'argent du Téléthon ?

Les dons effectués lors du Téléthon permettent de faire avancer la recherche, d'assurer une meilleure prise en charge des malades et de les accompagner au quotidien, sur tout le territoire en France, mais aussi de contribuer à une meilleure connaissance des maladies rares.



*Une partie des participants à la marche gourmande.*

Nous tenons à remercier tous les participants, les donateurs et les bénévoles et nous leur donnons rendez vous pour la prochaine édition.

## La fête des Mères 2022

Le 28 mai 2022, la municipalité a mis à l'honneur 3 mamans qui ont eu le bonheur de donner naissance à un enfant en 2021.

Cette cérémonie s'est déroulée dans le Salon d'honneur de la Mairie. En effet, M. Le Maire accompagné de Martine GROSJEAN, adjointe aux affaires sociales, a reçu 2 familles ; un joli bouquet de fleurs de printemps a été offert aux heureuses mamans.

La municipalité a bien évidemment pensé aux papas en leur remettant un ballotin de chocolats.

Plus tôt dans la matinée, l'adjointe a visité la troisième famille dont la maman était dans l'incapacité de se déplacer, un heureux événement était attendu dans les jours suivants.

Après l'allocution de M. Le Maire, qui a rappelé le dévouement et l'engagement profond d'une maman pour ses enfants, et la traditionnelle photo, tous ont été conviés à partager le verre de l'amitié.

C'est ainsi que cette matinée, très appréciée de tous, s'est clôturée, sous les rires et cris des frères et sœurs des bébés.



Bonne Fête  
Maman!



# Les Commémorations 2021-2022

- ▶ 3 Octobre 2021 : 77<sup>ème</sup> anniversaire des combats des Vosges et de la libération du Ménéil
- ▶ 11 Novembre 2021 : Armistice 1914/1918
- ▶ 21 Avril 2022 : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation
- ▶ 08 Mai 2022 : Armistice 1939/1945



La municipalité et les associations patriotiques recherchent des porte-drapeaux pour les futures cérémonies.  
Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec la mairie.



## L'école Aimé Chevrier

### Composition de l'école :

- ▶ la classe maternelle de Mme PIERREL (16 élèves)
  - ▶ la classe des CP/CE1/CE2 de Mme GEHIN (22 élèves)
  - ▶ La classe des CE2/CM1/CM2 de Mme APTEL (24 élèves)
- Mme APTEL assure également la direction de l'école depuis le départ en retraite de Mme GAUVILLE.



Sortie raquette de la classe.

Après une année scolaire 2020/2021 complètement bouleversée par la pandémie et des conditions d'enseignement difficiles pour tous, il aura fallu attendre le milieu de cette année scolaire pour retrouver le sourire de nos élèves.

Le protocole sanitaire permet de nouveau de réaliser des activités délaissées depuis un certain temps. Les élèves des classes élémentaires ont notamment retrouvé, pour leur plus grand plaisir, le bassin de la piscine du Thillot. Ils ont également parcouru les chemins et sentiers de la commune lors d'une sortie marche, commune aux deux classes.



Carnaval de l'école.

Au mois de février, les élèves de la classe maternelle ont découvert la marche en raquettes sur les pistes du domaine nordique de Rochelotte.

Au mois de mai, les maternelles sont partis 3 jours et 2 nuits au centre d'accueil de la Colline à Fresse/Moselle. Ce fut l'occasion pour eux de pratiquer des activités de plein air: marche, découverte de la faune et de la flore, construction de cabanes, accrobranche... Ce fut surtout un grand moment de vie collective !



*Prêts pour le départ en classe verte !*



*Visite de la mairie et des locaux communaux.*

**Nous donnons rendez-vous à tous les élèves pour la future année scolaire, la plus « normale » possible et nous souhaitons le meilleur aux futurs 6èmes !**

Les enseignantes





# Les services périscolaires

## Périscolaire :

L'accueil périscolaire fonctionne de 7h à 8h30 (Elise), restauration scolaire de 11h30 à 13h30 (Elise, Angella et Marie-Christine en charge du service) et de 16h30 à 19h (Elise et Océane).

## ACM Mercredis Matins :

L'accueil des enfants se fait de 7h à 12h15 par Elise et Angella.

Le service périscolaire se réinvente au fil des saisons pour proposer de nouveaux fonctionnements et projets.

Depuis l'année dernière, les animatrices Océane, Angella et Elise ont fait le choix de travailler sur un thème par semaine, en tenant compte de la saison et des événements de l'année.

Toutefois, durant les deux années précédentes, beaucoup de projets et d'activités n'ont pas pu voir le jour à cause de la crise sanitaire.

Nous remercions les enfants pour leur participation avec entrain et leur adaptation en cette période difficile mais aussi les parents pour leur compréhension et la confiance accordée durant ces années si particulières.

## Effectifs :

En cette année scolaire 2021-2022, 55 enfants étaient inscrits aux services périscolaires dont 13 maternelles et 42 élémentaires.

L'accueil périscolaire connaît une hausse considérable de fréquentations sur les semaines écoulées.

En effet, on constate sur le mois de mars par exemple, une moyenne de :

- ▶ Les matins : 11 enfants.
- ▶ Les midis : 28 enfants.
- ▶ Les soirs : 17 enfants.
- ▶ Les mercredis matin : 13 enfants.

## Projets et activités :

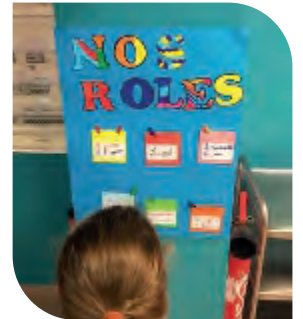
Le jeudi 1<sup>er</sup> septembre, nous avons retrouvé nos quartiers de « rentrée » dans une salle fraîchement rénovée !

Au grand plaisir des enfants et des animatrices !

Merci aux services techniques pour leur travail de qualité.



En septembre, l'arbre devant la salle coquelicot était paré de ses plus beaux crayons. En octobre, des pommes sont venues fleurir ses branches.



Création d'un tableau des responsabilités pour les mercredis matin. Chaque enfant choisit et accomplit son rôle. (Rangement, responsable, autonomie, préparation du goûter, chef de rang...).

Deux ateliers culinaires ont vu le jour : le 1<sup>er</sup> le mercredi 6 octobre : confection d'une soupe automnale et le mercredi 20 octobre : la confection de tarte pommes/poires !!!

A la plus grande satisfaction des papilles gustatives de nos apprentis cuisiniers !



Innovant, une démarche partenariale a été mise en place en novembre entre les enfants, les élus et les agents des services techniques, dans le but de planter une vingtaine d'arbres fruitiers aux deux extrémités du stade. Nous remercions tous les acteurs ayant participé à ce projet.



Nous avons renouvelé nos décorations afin de les joindre dans les colis de Noël à destination des personnes résidant en EHPAD. Un beau projet intergénérationnel.





Trois goûters ont été réalisés dans les règles des traditions à savoir le **vendredi 22 octobre** : Halloween, le **vendredi 7 janvier** : une brioche des rois et non une galette et le **vendredi 4 février** : la dégustation de crêpes en raison de la chandeleur. Nous avons rempli le ventre de nos petits apprentis cuisiniers !



Le **mercredi 9 Mars**, douze enfants encadrés par Élise, Angella, Louise (stagiaire sur 4 semaines) et Maria sont allés visiter la structure de la médiathèque. Maria a présenté les locaux, puis l'équipe a participé à un premier atelier lecture de trois histoires d'Émilie Vaast. Les histoires ont captivé les enfants !



En **février** au périscolaire, les clowns montent la garde. Malheureusement, jaloux de leur chevelure, Monsieur Carnaval est venu durant la nuit la voler !

Au petit matin, les enfants ont retrouvé des clowns chauves ! Avec la participation des animatrices, les enfants ont donc reconstitué leurs cheveux à base d'encre soufflée.

Une activité sympathique et originale qui a beaucoup plu !



Ensuite, en lien avec les histoires, les enfants ont découpé et collé sur une feuille blanche un animal et autour, ont fait place à leur imagination afin de créer une composition collective qui est affichée à la salle coquelicot.



Nous nous sommes également rendus **plusieurs mercredis matin** à la familiale afin de faire des **jeux d'intérieur** et de coopération où il fallait s'entraider et communiquer afin d'atteindre un but commun.



Lors de nos déplacements à la Familiale, nous avons fait un **petit détour par les arbres fruitiers** que nous avons plantés en novembre aux extrémités du stade afin de nous rendre compte que des bourgeons ornent le bout des branches.



**Le mercredi 6 avril**, une animation « prévention sécurité routière » a eu lieu avec Mme Maurice Christelle, Brigadier-Chef Police Intercommunale. Une liste de questions a été rédigée par les enfants puis des petits exercices pratiques. Une matinée très enrichissante !



**Le samedi 2 Avril**, participation à la journée citoyenne de nettoyage des déchets avec la création d'un « bonhomme déchet » afin de sensibiliser les enfants.



### Projets pour le dernier trimestre :

- ▶ Réflexion sur un planning liant les associations et structures guédonnes au périscolaire lors des mercredis matin.
- ▶ Décoration de la boîte à idées à la mairie.
- ▶ Une initiation à la pêche a vu le jour en juin avec la fédération départementale mais aussi avec l'appui de l'association de pêche locale.
- ▶ Une initiation à la pétanque a également eu lieu en juin avec Lydie Daguët.



### Accueil de loisirs Juillet :

Le classique « centre aéré » estival a commencé tout doucement sa préparation en avril pour enrichir de découvertes, d'expériences et de valeurs les semaines de vacances des petits guédonns sur le mois de juillet.

- ▶ Il s'est déroulé du **lundi 11 au vendredi 29 juillet 2022** et a accueilli les enfants âgés de 3 à 11 ans.
- ▶ Les repas ont été confectionnés par le Restaurant les Sapins local.
- ▶ 2 à 3 sorties ont eu lieu par semaine avec pique-nique !

**A l'année prochaine pour d'autres projets !!!**

Martine GROSJEAN et Elise KIBLER



## Que se passe-t-il dans la forêt Guédonne ?

Depuis 2019, il devient courant de voir la forêt rougir comme elle sait si bien le faire en automne, mais là, c'est n'importe quand dans l'année et jamais plus ces arbres ne verdissent...

En cause, un insecte de 5 à 6 millimètres à l'état adulte : le scolyte typographe ou « bostryche ». Oui c'était déjà lui qui avait mis à nu les forêts d'épicéas pendant les années sèches qui ont suivi la deuxième guerre mondiale !



*Scolytes typographes*

Le mal est évidemment plus profond et l'invasion de cette petite bête n'est bien qu'une conséquence des saisons sèches et des pics de chaleurs qui se sont succédés (2003, 2015, 2018, 2019, 2020...). Les arbres privés d'eau disponible dans le sol ne peuvent plus, par manque de sève, noyer ces insectes qui creusent sous son écorce. La population de ravageurs (toujours présente de façon minime) peut alors se multiplier de façon exponentielle...

Notre forêt, composée pour 1/4 d'épicéas est pour l'instant, comparée aux forêts environnantes, loin d'être la plus meurtrie. De 2019 à 2021, ce sont 9250 m<sup>3</sup> d'épicéas qui ont été (et sont encore) prélevés en scolytes. S'y ajoute 760 m<sup>3</sup> de sapins secs ou scolytés (chaque espèce de résineux et presque chaque espèce de feuillus à son ou ses espèces de scolytes). Le prélèvement lissé sur ces 3 années est aux environs de 3000 m<sup>3</sup>/an, soit à peu près la récolte annuelle prévue dans l'aménagement (3370 m<sup>3</sup>/an) qui correspond à la croissance estimée de notre forêt.

Les dégâts, s'ils sont pour l'instant « limités » en volume à l'échelle de la forêt, sont en revanche concentrés, très mal répartis et touchent des peuplements en pleine croissance qui garantissaient de confortables revenus à venir.

Ces zones mises à nu, majoritairement en épicéa pur, représentent aujourd'hui plus de 32 hectares, soit 6% des 560 hectares que compte la forêt communale. Les expositions chaudes et sèches sont les plus touchées, mais pas seulement... des peuplements en altitude ou en condition humide le sont également.

Par les rôles vitaux qu'elle remplit (production d'une matière renouvelable, alimentation en matière d'une filière, protection du sol, de l'eau, de l'air, de la biodiversité, rôle récréatif...) il est impératif de renouveler un état boisé et la forêt Guédonne dispose de quelques atouts :

- ▶ Une diversité résineuse a été conservée et favorisée (du sapin 47 %, mais aussi de jolis Douglas 1 %, des mélèzes 1 %, des pins 1 %...)
- ▶ 1/4 de la forêt est en feuillus, principalement du hêtre, mais aussi des érables, frênes... Il y a surtout à l'intérieur de nombreuses parcelles un mélange entre résineux et feuillus.
- ▶ La régénération naturelle y fonctionne bien et les graines légères des différents résineux devraient pouvoir s'exprimer créant des peuplements mélangés plus résistants (les feuillus seront également les bienvenus).
- ▶ Un projet de reboisement « plan de relance » va soutenir le budget communal dans le reboisement de 2 hectares en essences non présentes dans l'environnement proche.
- ▶ Des terrains communaux déjà boisés mais non gérés, ou en friche et n'ayant plus de vocation agricole peuvent intégrer la forêt communale et ainsi la diversifier.
- ▶ L'équilibre entre la croissance des semis forestiers et la pression du gibier (cerfs, chevreuils, sangliers...) est globalement maintenu. En effet, la forêt a besoin de grands prédateurs, le rôle que jouent nos chasseurs dans cette régulation est à ce jour incontournable pour son renouvellement...

La nature a besoin de temps, la régénération naturelle semble bien fonctionner. Néanmoins des travaux visant à diversifier et à compléter les peuplements nécessiteront des investissements conséquents pour construire la forêt de demain. Conforter sa résistance aux aléas climatiques sera un défi qui devra être relevé. Ces dernières années de sécheresse ne sont, selon les prévisions du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) que des prémices.



*Trouée de scolytes exploitée il y a trois ans dans le Droit. Ici, la nature à bien fait les choses : Sapins, Epicéas, Hêtres, Douglas s'installent. La patience a ses vertus...*



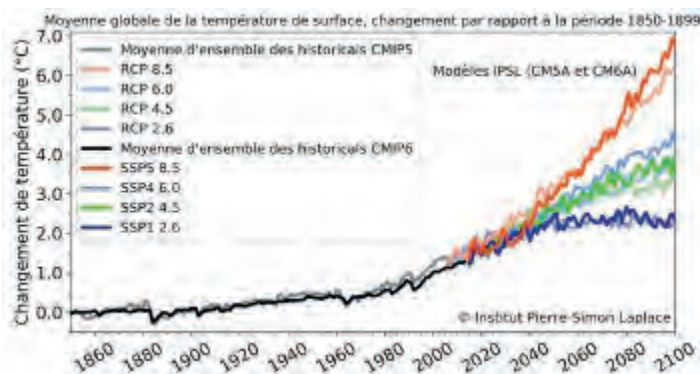
Une source d'inquiétude complémentaire pour la forêt réside dans la sensibilité de nos massifs forestiers aux incendies (également accrue par les épisodes de sécheresse). Le secteur du Haut de la Lochère en porte les cicatrices depuis l'incendie de 2019. Un arrêté préfectoral permanent réglementant les feux a été mis en place depuis le 21 juillet 2020, et toute personne sortant un briquet, une allumette, une cigarette en extérieur, doit se renseigner sur cet arrêté (consultable à la mairie ou sur le site internet le-menil.fr). **C'est la vigilance et surtout la responsabilité de tous qui limitera ce risque de feu.**



*Trouée de scolytes exploitée cette année aux Huttes. Au loin la tête de La Lochère avec les cicatrices de l'incendie de 2019.*

L'aménagement de notre forêt : document qui assure sa gestion durable est arrivé à échéance. En cette période perturbée par les scolytes, il a été proposé par l'ONF un aménagement transitoire sur 5 années, permettant d'espérer une accalmie dans cette crise évolutive. L'aménagement

devra être renouvelé pour 2026 en tenant compte des évolutions climatiques alarmantes déjà en grande partie fléchées pour les prochaines décennies à venir, mais l'humanité à encore le choix d'amortir les chocs d'un futur à peine plus lointain... pour un arbre bien entendu !



Ci-dessus, un modèle climatique produit par des scientifiques français dans le cadre du GIEC. En rouge foncé l'évolution des températures moyenne suite à une croissance économique rapide alimentée par des énergies fossiles, en bleu foncé celle suite à un important effort mondial pour le climat, mais qui ne permet pas de rester sous l'objectif des 2°C de réchauffement (voté aux accords de Paris en 2015). Les engagements pris jusqu'à présent par les Etats conduiraient à +3°C, seront-ils honorés ?

**A travers la forêt, c'est l'EAU et surtout sa répartition au cours des saisons, qui sera déterminante dans la capacité de survie des arbres, mais aussi pour bien des choix à venir...**

Yann Perrin





# La vie commerçante et artisanale

## Les commerçants et artisans de la commune et des environs

Nous remercions vivement les commerçants et artisans qui ont aimablement participé à l'édition de ce bulletin municipal 2022.



**L'Orée du Bois**  
Camping ★★★



Logements



Restauration



Activités



Proximité  
des pistes de ski  
(à 15 min de La Bresse)



Entre lacs, montagnes et forêts...

Bar, restauration rapide, piscine et mini-golf ouverts à tous

03 29 25 04 88    www.loree-du-bois.fr • contact@loree-du-bois.fr  
06 62 14 32 01    51 bis, Grande Rue • 88160 Le Ménil

**Crédit Mutuel**

HAUTE MOSELLE  
5 PLACE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - 88160 LE THILLOT

**REJOINDRE UNE BANQUE  
QUI APPARTIENT  
À SES CLIENTS,  
ÇA CHANGE TOUT.**

**DÉCOUVREZ NOS  
OFFRES DE BIENVENUE\*\*  
POUR VOUS ACCOMPAGNER  
AU QUOTIDIEN  
ET DANS TOUS VOS PROJETS.**



Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8 millions de clients-sociétaires.

\*\* Offres soumises à conditions, réservées aux nouveaux clients personnes physiques majeures, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel ou sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr). Caisse fédérale de Crédit Mutuel - RCS Strasbourg B 588 505 354.

# Biomonde

**BIOMONDE LANSAUCHAMP**  
23 ROUTE DE LANSAUCHAMP  
88310 CORNIMONT  
03 29 24 49 95

OUVERT LE LUNDI DE 15H À 19H  
DU MARDI AU VENDREDI DE 9H À 12H15 ET DE 14H15 À 19H  
LE SAMEDI DE 9H À 12H15 ET DE 14H À 18H



Fermetures

DA CRUZ

PVC - BOIS - MIXTE BOIS/ALU



Porte - Volets roulants - Portail - Volets battants - Porte de garage



## Da Cruz Fermetures

Depuis plus de 25 ans à votre service. Dotés d'une solide expérience et d'un savoir faire reconnu, nous vous accompagnons dans vos projets de rénovation ou dans la construction neuve. Selon vos besoins, nous vous proposons un choix important de produits fournis par DES FABRICANTS FRANÇAIS de qualité et soigneusement sélectionnés.

- devis gratuit
- fournisseurs français
- diversité du choix
- pose par nos propres monteurs qualifiés
- un seul interlocuteur
- SAV rapide par nos soins
- zones d'intervention : Vosges et départements limitrophes.

**Horaires**  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 14h à 18h.  
Le samedi matin sur rendez-vous.

**Adresse / Contacts**  
ZA La Favée - 13 bis chemin des Genets  
88160 Fresse sur Moselle.

☎ 03 29 25 08 31

✉ [jc-dacruz.fermetures@orange.fr](mailto:jc-dacruz.fermetures@orange.fr)

[www.dacruz-fermetures88.com](http://www.dacruz-fermetures88.com)



# Auberge du Tilleul

Au col du Ménil


## Le Terroir dans vos Assiettes


Spécialité  
**La Vosgiffette**

**03 29 24 22 26**

Ouvert du jeudi au lundi  
midi & soir

2, Les Fenesses 88160 LE MÉNIL

Suivez-nous sur 

Recommandé par 

design by Elbowey

LE VRAI CONSEIL



**Le Thillot-Felling-Fresse/mle**

**Le Ménil**



**L'INDYKART**

*Bar - Karting*

**Karts adultes & enfants**

31 route du Surdelot

[lindykart@gmail.com](mailto:lindykart@gmail.com) - [www.lindykart.com](http://www.lindykart.com)

> Horaires (hors vacances) : Mercredi & Dimanche 14h00 - 20h00  
Jeudi 17h00 - 22h00 / Vendredi 17h00 - 0h00 / Samedi 14h00 - 0h00

Fermé Lundi & Mardi - RESERVATION CONSEILLÉE





# Garage Fréchin



2 route des Fenesses - 88160 Le Ménil  
Tél. : 03.29.25.20.58 - E-mail : [compta@garagefrechin.fr](mailto:compta@garagefrechin.fr)

## SARL Lalloz

Chauffage - Sanitaire - Ferblanterie  
Dépannage et entretien

22 rue Général de Gaulle - 88160 LE MENIL  
Tél. 03 29 25 83 48 - Fax 03 29 23 02 13



4 bis Rue de Lorraine  
88160 Fresse-sur-Moselle  
**03 29 26 53 11**  
[hotvosgestel@gmail.com](mailto:hotvosgestel@gmail.com)

### **NOUVEAU : Cigarettes Electroniques & E-liquides**

Téléphonie, ADSL et Fibre Multi-Opérateurs  
TV, Internet, ADSM, Satellite, Canal+  
Informatique : Conseil, Vente,  
Dépannage & Installation

**UN SERVICE DE PROXIMITE,  
CONFIANCE, QUALITE,  
RAPIDITE & DISPONIBILITE**

**UNE EQUIPE DYNAMIQUE  
A VOTRE SERVICE**

N° SIRET : 53072017600029

N° TVA : FR185530720176



Benoît LORENZI

88160 LE MENIL  
Téléphone 06 08 82 29 57

Bijouterie - Horlogerie

Vente  
Réparation  
Création

Benoît LORENZI  
Votre Bijoutier



SARL  
**MARCHAL** Peinture

PEINTURE INTERIEURE / EXTERIEURE  
ISOLATION / PLÂTRERIE  
SABLAGE



06 83 76 62 21

88160 LE MENIL

marchal.romain.by@gmail.com

Mad'eli

**COIFFURE MIXTE**

9 bis, Grande Rue  
88160 LE MÉNIL  
Tél. : 03 29 28 18 30

**point S**  
Pas de stress, il y a point S !

**POINT S entretient vos véhicules...  
à prix POINT S !**



- Entretien complet avec des pièces de qualité
- Large plage d'ouverture
- Personnel formé
- Matériels de toute dernière génération
- Stock important de pneus



**Amortisseurs, Freinage, Echappement, Climatisation, Pare-brise, Révision, Entretien, ...**

**Toute l'équipe Point S est à votre service**

4 rue de la Favée - 88160 FRESSE SUR MOSELLE - Tél : 03.29.25.31.31



## LE THILLOT

Tél. : 03 29 25 00 76 - [www.intermarche.fr](http://www.intermarche.fr)

Tous les jours : 8h30/19h30

Dimanche : 9h/12h30

**DRIVE / LOCATION DE VEHICULES**

RIVALISDAY, le rendez-vous des dirigeants et professionnels du service aux entreprises.

RIVALIS DAY 16 avril 2021  
ESPACE COURS - ÉPINAL

Une journée dédiée à l'accompagnement des entreprises, la journée du pilotage !  
\*Événement sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire.

**CANAL SOLUTIONS**

[canalsolutions@orange.fr](mailto:canalsolutions@orange.fr)  
06 80 98 57 99

Parquet - Sol souple et dalles PVC - moquette  
Recouvrement escaliers stratifié et PVC



# La vie pratique

## Les infos pratiques

### CONSEIL MUNICIPAL

#### ► LE MAIRE

M. Jean- François VIRY

#### ► LES ADJOINTS ET LES CONSEILLERS

1<sup>ère</sup> adjointe - Mme Martine GROSJEAN

2<sup>ème</sup> adjoint - M. Patrick PILET

#### Conseillers délégués et communautaires

- Mme Elise MAI - *Communication*

- Mme Nathalie MONTEMONT - *Economie touristique*

- M. Romaric ANTOINE - *Vie locale, associative et économique*

- M. Damien HOUSSAYE - *Urbanisme*

- M. Julien LAROYENNE - *Communauté de Communes*

#### Conseillers Municipaux

- M. Cédric CANAL

- Mme Audrey GEORGES

- M. Yann PERRIN

- Mme Gaëlle PETITJEAN

- Mme Huguette PETITJEAN

- Mme Christelle PHILIPPE

### SERVICES MUNICIPAUX

#### ► SERVICES ADMINISTRATIFS

- Mme Isabelle BUJAUD

Secrétaire de mairie

- Mme Manon GAUDEL

Adjointe administrative contractuelle

- Mme Virginie GAUVAIN

Adjointe administrative

- Mme Nadia VALENTIN

Technicienne

#### ► SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- Mme Angella FEINTRENY

Agent de l'école maternelle

- Mme Elise KIBLER

Responsable périscolaire

- Mme Océane DIDIERLAURENT

Animatrice périscolaire

#### ► ENTRETIEN

Mme Sylvie CANAL

Mme Marie-Christine POIROT

Mme Océane DIDIERLAURENT

#### ► SERVICES TECHNIQUES

- M. Paul CANAL

Agent technique

- M. Pascal DIEMUNSCH

Agent technique

- M. Pierre-Jean PHILIPPE

Agent technique

- M. Cédric HUSLER

Agent technique

- M. Jean-Claude LONGONI

Agent technique

### À VOTRE SERVICE

#### ► MAIRIE

50, Grande rue - ☎ 03 29 25 02 44

Email : [commune-le-menil@orange.fr](mailto:commune-le-menil@orange.fr)

Site : [www.le-menil.fr](http://www.le-menil.fr)

Ouverture au public :

du mardi au samedi de 8h30 à 12h00.

Après-midi : le vendredi de 13h30 à 16h30.

#### ► POUR RENCONTRER LE MAIRE OU SES ADJOINTS :

Prendre RDV en Mairie

#### ► SECRÉTARIAT DE LA VOIE VERTE

☎ 03 29 22 63 85

#### ► OFFICE DE TOURISME

Bureau du Ménil

Place du 1<sup>er</sup> RCP - ☎ 03 29 23 72 21

Horaires indiqués sur la porte.

Email : [ot@ballons-hautes-vosges.com](mailto:ot@ballons-hautes-vosges.com)

Site : [www.ballons-hautes-vosges.com](http://www.ballons-hautes-vosges.com)

#### ► SALLES

(Renseignements et location en Mairie Informations sur [www.le-menil.fr](http://www.le-menil.fr))

La Familiale :

10, rue du Général de Gaulle - ☎ 03 29 25 97 37

Salle Vestiaires « Stade Guédon » :

10, rue du général de Gaulle

#### ► MJC, BIBLIOTHÈQUE

(Locaux de l'école primaire)

Ouverture :

Les premiers et troisièmes mardis du mois (sauf congés scolaires) de 17h30 à 18h30.

#### ► ÉCOLE

École primaire Aimé Chevrier :

[ce.0881088@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0881088@ac-nancy-metz.fr)

4 bis, rue de l'Église - ☎ 03 29 25 05 27

#### ► BUREAU POSTAL

Au dépôt de pain, presse :

33, Grande Rue - ☎ 03 29 25 23 21

Ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 7h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h00.

Jeudi de 7h00 à 12h00. Samedi de 7h00 à 12h30 et de 16h00 à 18h00.

Levée du courrier à 12h tous les jours.

### ▶ DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

8 Rue de la Favée - 88160 Fresse-s/Moselle  
☎ 03 29 62 05 02

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, et de 14h à 18h, sauf les mardis et jeudis matin (ouvert à Rupt / Moselle 88360) et les samedis de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00.

### ▶ O.N.F.

Unité territoriale de Haute-Moselle  
25 rue d'Alsace - 88160 Ramonchamp  
☎ 03 29 28 11 22

### ▶ CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

37 rue Charles de Gaulle - 88160 Le Thillot  
☎ 03 29 25 01 29  
Ouverture : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00.

## SERVICES MEDICAUX

### ▶ CABINET MÉDICAL

2 bis, rue des Tilleuls - 88160 Le Thillot  
☎ 03 29 24 99 40

#### MÉDECINS :

- M. CLERGET - M. CHEVALIER  
- Mme HUANT - Mme VIALTEL  
- M. OSTERTAG

#### DENTISTE :

- Mme GAILLOT

#### INFIRMIERES :

- Mme DURAND - Mme FABBRO  
- Mme PETITJEAN - Mme SCHULTZ  
- Mme SONZOGNI

### ▶ CABINET DENTAIRE

17, rue des Tilleuls - 88160 Le Thillot  
☎ 03 29 28 16 73

#### DENTISTES :

- Mme Clémence CHOFFEL  
- M. Arnaud HENOCQ

### ▶ PHARMACIES

#### PHARMACIE DES ARCADES - UNIVERS PHARMACIE

2C, rue des Tilleuls (maison de santé)  
88160 Le Thillot  
☎ 03 29 25 00 42 - Fax : 03 29 25 18 81

#### PHARMACIE DE LA POSTE - UNIVERS PHARMACIE

26, rue Charles de Gaulle - 88160 Le Thillot  
☎ 03 29 25 00 81 - Fax 03 29 25 04 81

### ▶ AMBULANCES

#### MANGEL

1, rue de la Paix - 88160 Le Thillot  
☎ 03 29 28 20 10

### GEORGES

2, rue Jules Ferry - 88160 Le Thillot  
☎ 03 29 25 00 75

### HÔPITAL

1, rue Georges Lang - 88200 Remiremont  
☎ 03 29 23 41 41

## DIVERS

### ▶ CENTRE ANTIPOISON

☎ 03 83 32 36 36

### ▶ GENDARMERIE

☎ 03 29 25 00 17 ou ☎ 17

### ▶ INCENDIE ET SECOURS

☎ 18

### ▶ PORTABLES n° URGENCES INTERNATIONAL

☎ 112

### ▶ SAMU

☎ 15

### ▶ URGENCES

Médigarde : nuits, week-ends, jours fériés  
☎ 0820 33 20 20

## ASSISTANCE SOCIALE

### ▶ A.D.M.R.

3, place de Lattre - 88160 Le Thillot  
☎ 03 29 25 93 17

### ▶ CAF

Permanence de la Maison de Services au Public  
Espace M. Parmentier  
9, avenue de Verdun - 88160 Le Thillot  
Le vendredi de 13h30 à 16h00  
(semaines impaires uniquement).

### ▶ DVIS

24, rue de la Gare - 88160 Le Thillot  
☎ 03 29 25 03 04  
(uniquement sur rendez-vous)

### ▶ Maison de services au public (M.S.P)

Service Pays de Remiremont et ses vallées  
Espace M. Parmentier 9, avenue de Verdun  
88160 Le Thillot  
☎ 03 29 24 87 63

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00.

### ▶ Relais assistantes maternelles (R.A.M)

Service communauté de communes  
Espace M. Parmentier 9, avenue de Verdun  
88160 Le Thillot  
☎ 03 29 24 87 25 - ☎ 06 81 24 48 94



## ARTISANS ET COMMERCANTS

### ALIMENTATION

- ▶ **Boulangerie, pâtisserie**  
M. Mathieu VAN DER MEESCH  
55, Grande rue  
☎ 03 29 23 16 04
- ▶ **Fromages produits terroir**  
Ferme du Frenat du haut  
GAEC DECHAMBENOIT  
3, le Frenat.  
☎ 03 29 24 05 74
- ▶ **Maraîchage en agriculture biologique, vente directe sur les marchés**  
Les jardins du mouton noir  
Stéphane PHILIPPE  
8, envers de Demrupt  
☎ 06 52 12 13 62
- ▶ **Pâtisseries sur commande**  
Les Gourmandises d' Adeline  
Adeline MALIVERNEY  
10 bis, route du Surdelot  
☎ 06 38 18 41 47
- ▶ **Tabac, journaux, dépôt de pain**  
Pause café chez Nad'in  
Nadine LEGROS  
33, Grande Rue  
☎ 03 29 25 17 71

### RESTAURATION

- ▶ **Auberge**  
Auberge du Tilleul  
Emilie et Didier DEJOYE  
2, les Fenesses  
☎ 03 29 24 22 26  
Cuisine traditionnelle, spécialités maison.
- ▶ **Hôtel Restaurant**  
Les Sapins  
Jenny & Emmanuel MARTINEAU  
60, Grande Rue  
☎ 03 29 25 02 46  
Cuisine traditionnelle, menus gastronomiques.
- ▶ **Pizzas à emporter**  
Pizzas Marina  
Marina HERLEM  
12, route du Surdelot  
☎ 06 83 23 80 80  
Les vendredis, samedis et dimanches soirs

### AUTRES

- ▶ **Camping l'Orée du bois**  
51, Grande Rue  
☎ 03 29 25 04 88  
Snack et petite restauration.

### ARTISANAT

- ▶ **Artiste Peintre**  
Claude HESTIN  
4, rue des Charrières  
☎ 03 29 25 96 82
- ▶ **Fabrication jouets en bois**  
Bernard AUBRY  
83 bis, Grande Rue  
☎ 03 29 28 17 56
- ▶ **Fabrication de sabots et objets en bois**  
Thierry COLLE  
1, les Fenesses  
☎ 03 29 24 02 28
- ▶ **Maroquinerie**  
Pierre COLIN  
4, chemin de la Haute Ville  
☎ 03 29 25 17 90
- ▶ **Salon de thé, laine, poterie, thé en vrac**  
Un jour à la campagne - Laurence PARISOT  
11, chemin du Hallaire  
☎ 06 06 55 66 49
- ▶ **Sculpture sur pierre**  
Valentin ADAM  
31, Grande Rue  
☎ 03 29 28 15 41

### LOISIRS

- ▶ **Accompagnateur en montagne**  
L'Agence touring - Gildas GÉRARD  
24, route des Granges  
☎ 06 35 21 63 09
- ▶ **Initiateur motocyclisme, encadrement de randonnées quad et moto**  
Alexis ROUSSEL  
10b, route du Surdelot  
☎ 06 80 16 43 13
- ▶ **Karting, bar**  
L'Indykart  
Clio & Philippe NAEGELEN  
31, route du Surdelot  
☎ 03 29 25 34 17
- ▶ **Randonnées, escalade, VTT**  
Matthieu FRANCOIS  
36, route du Surdelot  
☎ 06 87 74 22 69

## SERVICES

- ▶ **Accompagnement, pilotage d'entreprise**  
SARL JNM Conseil, Jean-Noël MORIZOT  
49 bis, Grande rue  
☎ 07 77 08 12 76
- ▶ **Aide à la gestion d'entreprise**  
José FYOT  
40, rue des Vieux Moulins  
☎ 06 28 07 73 70
- ▶ **Animation Disc- Jockey**  
DJ Séb animation  
☎ 06 33 67 12 25
- ▶ **Coiffure à domicile**  
Manuela MONTEIRO  
8, rte du Surdelot  
☎ 06 14 30 66 69 ☎ 03 29 25 31 56
- ▶ **Commerce bois**  
SMPF, Philippe GERMAIN  
24, rue du Général de Gaulle  
☎ 03 29 25 36 12
- ▶ **Enlèvement gratuit voiture et matériaux ferreux /  
Vente et pose de pièces d'occasion**  
Presta Métaux - Eric CUNAT  
6 route des Granges  
☎ 06 85 44 48 86
- ▶ **Garage**  
Jean Charles FRÉCHIN  
2, route des Fenesses  
☎ 03 29 25 20 58
- ▶ **Salon de coiffure**  
Mod'Eli - Elisabeth ANTOINE  
9, Grande rue  
☎ 03 29 28 18 30

- ▶ **Taxi**  
Jean-Pierre MORBIN  
Chemin du plain - 88310 VENTRON  
☎ 03 29 24 07 04 ☎ 06 80 42 51 22

## BÂTIMENT - T.P

- ▶ **Charpente bois**  
CROIZIER  
20, rue du Général de Gaulle  
☎ 03 29 25 11 56
- ▶ **Charpente, couverture, terrasse, bardage**  
PARET POIROT  
☎ 06 14 85 06 83 ou ☎ 06 87 74 33 13
- ▶ **Électricité générale**  
Benoît DALLE  
2, chemin du Gouau  
☎ 07 50 49 64 52

- ▶ **Électricité générale**  
Jean-Pierre LAPOIRIE  
3 ter, rue de la Chaume  
☎ 06 11 65 60 43

- ▶ **Maçonnerie**  
CLAUDE Frères  
21 bis, rue du Général de Gaulle  
☎ 03 29 62 56 70

- ▶ **Maitrise d'œuvre, ingénierie construction**  
Nicolas CUENOT  
3 bis, rue de la Chaume  
☎ 06 76 77 27 63

- ▶ **Peinture, plâtrerie, sablage**  
SARL MARCHAL PEINTURE  
2 passée de la Rougeterre  
☎ 06 83 76 62 21

- ▶ **Plomberie, chauffage, sanitaire**  
LALLOZ SARL  
22, rue du Général de Gaulle  
☎ 03 29 25 83 48

- ▶ **Préparation pose de sols**  
BERRANGER revêtement de sol  
20bis, rue du Général de Gaulle  
☎ 0679 83 00 93 ☎ 03 29 62 28 35

- ▶ **Sablage, nettoyage**  
Décapage 88 - Romain DELACOTE  
7, route des Granges  
☎ 06 95 51 55 68

- ▶ **Vente et pose de revêtements de sols**  
Canal Sol'utions  
canalsolutions@orange.fr  
☎ 06 80 98 57 99

## AUTRES

- ▶ **Achat, vente, façonnage Bois de chauffage,  
entretien paysager - Alexis ROUSSEL**  
10b, route du Surdelot  
☎ 06 80 16 43 13

- ▶ **Bijouterie horlogerie**  
Benoît LORENZI  
Bijoutier itinérant  
☎ 06 08 82 29 87

- ▶ **Graniterie**  
SARL Vosg'en pierre  
8, chemin du Gouau  
☎ 03 29 25 99 80

- ▶ **Vente de minéraux naturels et produits  
artisanaux en pierre - Emmanuel GRANDGIRARD**  
43, Grande Rue  
☎ 06 02 22 39 89 ou ☎ 09 84 44 69 91



## ASSOCIATIONS

### ANIMATION

▶ Association Parents d'Elèves (APE)

Présidente : Johanna GRINGER

4, rue des Meix prolongée

88160 Le Thillot

☎ 06 07 05 09 72

▶ Club des Charmilles

Présidente : Reine MAI

8, rue du Seu

☎ 03 29 25 20 59

▶ Comité des fêtes

Président : Philippe GILET LOUIS

☎ 07 86 72 82 47

▶ La Pétanque Guédonne

Président : Lydie DAGUET

2 chemin du Goueau

☎ 06 19 38 41 64

▶ Le Ménil accueil

Président : Erick KUNZE

6 bis, rue de la Gare

88160 Fresse /Moselle

☎ 03 29 25 35 79

### CULTURE/ M.J.C.

▶ MJC - Bibliothèque

Président : Jean Aimé MORIZOT

49 bis, Grande Rue

☎ 03 29 25 93 41

▶ MJC - Atelier bleu

Animatrice : Francine BOMBARDE

☎ 03 29 25 83 65 ☎ 09 50 56 82 69

▶ Théâtre du Ménil

Présidente : Céline LOUIS

pablo.zobette@hotmail.fr

### SPORT

▶ A20 Compétition

Président : Olivier CANAL

8, rue des Sorbiers

☎ 06 85 66 93 38

▶ ADR COUNTRY

Présidente : Françoise CORÉ

20, rue du Seu

☎ 06 49 73 60 45

▶ Cyclo Club des Ballons

Président : Dominique MARCHAL

20, rue François Claudel

88250 La Bresse

☎ 07 81 09 36 24

▶ La Dynamique

Présidente : Régine PARET

3, rue du Seu

☎ 03 29 25 12 63

▶ ASVM (Association Sportive Vallée de la Moselle)

Président : Léopaul VIGNERON

Rupt sur Moselle

☎ 06 67 71 52 50

▶ Haute Moselle Ski Nordique

Président : Arnaud HENOCQ

10, chemin du Hallaire

arnaud.henocq@clubhmsn.fr

▶ Le Ménil Vol libre - Parapente

Président : Martial GEHIN

88160 Fresse/Moselle

☎ 06 73 70 77 99

▶ Poirot Sport Auto

Président : Yohan POIROT

7, chemin de Saint-Guérin

▶ Team Paret Compétition

Président : David PARET

3, rue du Seu

### NATURE

Club Vosgien

Responsable Ménil :

Alain OUDOT ☎ 06 83 70 08 29

▶ Société de chasse

Président : Cédric CANAL

27, rue des Vieux Moulins

☎ 06 80 98 57 99

▶ Société de pêche

Président : François CHOFFEL

48, Grande rue

☎ 03 29 25 02 94

▶ Syndicat des exploitants agricoles

Président : Nicolas WINTZER

6, Les Fenesses

☎ 03 29 24 02 95

▶ Vosges Passion Bois

Président : Régis PARMENTIER

4, chemin des Falères

88310 Ventron

☎ 07 85 78 21 17

### MUSIQUE

▶ Trompes de chasse

Chef de musique : Hubert LOUIS

4, route des Fenesses

☎ 03 29 25 85 40

## CARITATIVES

### ► Amicale des donneurs de sang de la Haute-Moselle

Président : Philippe THOMAS

88160 LE THILLOT

☎ 03 29 25 86 21

### ► Secours populaire

Président : Nicolas WINTZER

6, Les Fenesses

☎ 03 29 24 02 95

### ► Croix rouge française

Président : Jean-Pierre MICHEL

Responsable de l'antenne locale

de la Croix Rouge du Thillot

17, rue François Fremiot - BP25

☎ 06 01 10 15 55

## PATRIOTIQUES

### ► Anciens A.F.N.

Président : Léon JEUNE

28, route du Surdelot

☎ 03 29 25 00 87

## POMPIERS

### ► Amicale des anciens sapeurs pompiers

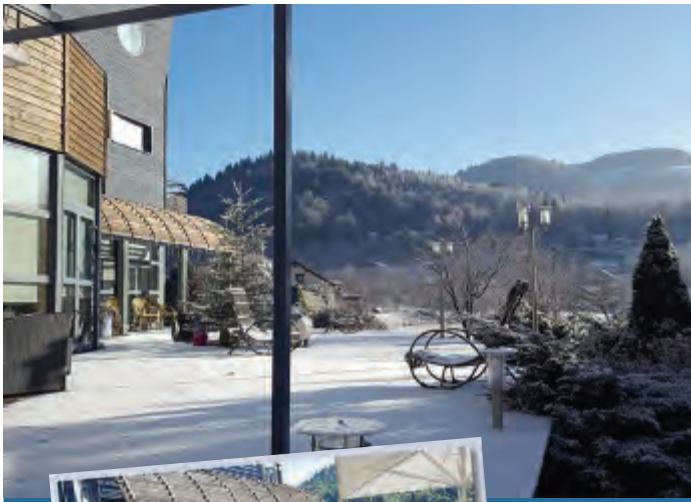
Daniel VALDENNAIRE

2, chemin du Hallaire

☎ 03 29 25 93 91







*Jenny, Emmanuel et toute leur équipe  
vous accueillent dans un cadre  
et une ambiance chaleureuse.  
Cuisine traditionnelle au fil des saisons.*



Réservation conseillée

Hôtel - Restaurant

*Les Sapins*

60 grande rue • 88160 Le Ménil

☎ 03 29 25 02 46



*Meubles, Salons, Literie, Electroménagers, Cuisines, Dressings, Sols*

9 rue du 1<sup>er</sup> Morvan

88560 ST MAURICE SUR MOSELLE

Tél. **03 29 25 15 44**

ZAC des Terres Saint-Jean

88000 EPINAL

Tél. **03 29 31 44 17**

[www.spiller.fr](http://www.spiller.fr)

*2 magasins, 2 ambiances - La même équipe de professionnels à votre service*



CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE  
MAISONS OSSATURE BOIS

7 chemin de Saint-Guérin  
88160 LE MÉNIL

☎ 06 87 74 33 13 - 06 14 85 06 83

[sarl.paretpoirot@laposte.net](mailto:sarl.paretpoirot@laposte.net)

EUROPUB - 03 29 22 11 11

SARL  
**NICOLLET**



Terrassements | TP | Démolition | Recyclage | Concassage | Goudronnage | Minage | VRD  
Aménagement paysager | Mur d'encrochement | Réparation PL | Matériels TP

16, rue d'Alsace | 88560 SAINT MAURICE-SUR-MOSELLE  
Tél. 03 29 25 19 04 | Port. 06 70 10 84 82 | nicollet.patou@orange.fr



8, Chemin du Goueau  
88160 LE MENIL  
Tel. 03.29.25.99.80  
vosgenpierre@outlook.fr  
www.graniterie-vosgenpierre.fr

**CONCEPTION ET FABRICATION  
DE CREATION UNIQUE EN « DECO-PIERRES »**

Parce que le Travail de la Pierre est notre Passion...

De la Décoration au Fénéraire nous saurons  
vous accompagner, vous conseiller et  
nous adapter au plus proche de vos attentes



*Fabrication - Livraison - Pose*



**03 29 61 10 97**

**1, route de l'Usine  
88120 JULIENRUPT**



**Husqvarna**

**Perry Electricité**  
SARL

Electricité Générale

Vidéo Surveillance

Alarme Incendie

Alarme Anti-Intrusion

Cablage Réseau - Fibre

Ventilation

Energies Renouvelables

Eclairage Int./ext.

Tertiaire - Industrie

Dépannage Sur Site

Industries - Bâtiments - Particuliers  
[www.perryelectricite.com](http://www.perryelectricite.com)



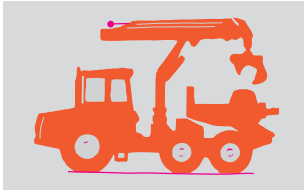
3, rue des Forts - 88160 LE THILLOT  
Tél. 06 18 69 28 61  
cp@perryelectricite.com



# SMPF

Société de Mobilisation des Produits Forestiers

6, Chemin des Huttes - 88160 LE MÉNIL  
Tél. 03 29 25 36 12 - Mobile 06 08 16 59 71 ou 06 74 94 85 10  
S.A.S. au capital de 40.000 €. - Siret Epinal B 385.284.674 - APE 0220 Z - TVA FR 94 385 284 674



**Achat de bois sur pied ou bord de route  
Secteur grand est**

**Vente de bois de chauffage**



# NAD'IN

*Pause Café*

Tabac - Presse - Pain  
Bière artisanale  
Miel - Glaces  
Terrasse

33 Grande Rue 88160 LE MENIL - Tél : 03 29 25 17 71

# PFC

*Le respect de vos volontés*

**Pompes Funèbres Creusot**  
Marbrerie - Tous travaux cimetièrre

**Votre contrat obsèques**

**Aide après décès**

**Nos véhicules**

**Nos maisons funéraires**

**Rupt/Moselle**

**Le Thillot**

**Un accueil-famille**

**Bussang**

## 03 29 25 06 55 - p.creusot@wanadoo.fr



# TRB

**TRAPDID-BIGONI**

## TRAVAUX ROUTIERS TERRASSEMENTS CANALISATIONS

**SIÈGE SOCIAL :**

88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

TEL 03 29 24 61 74

**AGENCES :**

3, Rue des Portions - 88200 SAINT-NABORD

TEL 03 29 62 40 24

ZA Les Saussales - 54850 MESSEIN

TEL 03 83 68 82 82

**JP ELEC**  
Electricité générale

**LAPOIRIE JEAN-PIERRE**

Entreprise individuelle

Siret : 80533617900017

jp.lapoirie@gmail.com

3 ter rue de la Chaume  
88160 Le Ménil

Fixe : 0329253037

Port : 0611656043



SARL **CLAUDE**  
*Frères*



PAVILLONS - MAÇONNERIE  
RÉNOVATION - CHARPENTE  
ENDUITS À LA CHAUX

21 bis rue du Général De Gaulle • 88160 LE MÉNIL • Tél. 03 29 62 56 70

*Famille Millotte Colin*

www.ateliercuirvosges.fr

Vente en ligne ou direct à notre atelier sur RDV

4 chemin de la haute ville  
88160 Le Ménil  
Tél. : 0677776216



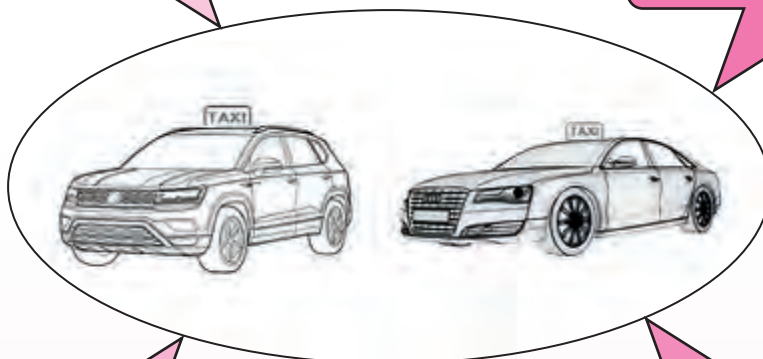
# TAXI MORBIN

Tél : **06 80 42 51 22 - 06 75 14 71 86**  
**03 29 24 07 04**

E-mail : [taxi.morbin@sfr.fr](mailto:taxi.morbin@sfr.fr)  
Communes de stationnement  
**LE MÉNIL - VENTRON**

*Toutes Distances*

*Jour & Nuit*



*Accompagnement  
du patient*

*Hospitalisation  
Radiothérapie  
Dialyse*

*Transport de  
Malades assis*





# La vie associative

## L'Atelier bleu

► **Mardi 22 mars 2022**, l'Atelier bleu s'ouvre à nouveau. Leçon aquarelles avec Myriam FEBVAY, nous sommes 4 à mettre en couleurs des jonquilles.

► **Mardi suivant** dès 9h, séance peinture, 8 présents. Techniques différentes, Maryse pastels secs pour un portrait d'enfant, Odette dessine des feuillages exotiques, Edith des sujets pour Pâques, Rose-Marie à l'aquarelle un loup, Marie des poteries, Michèle à l'encre de chine une toile d'araignée, Jean-Marie des tonneaux une grange pastels secs.

► **3<sup>ème</sup> séance**, silence, concentration, des rires fusent, l'Atelier bleu revit, chacun son sujet.

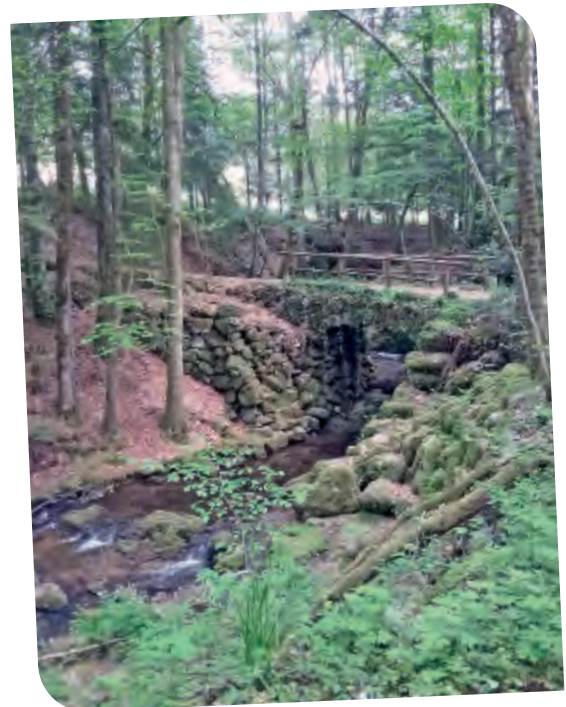
► **4<sup>ème</sup> séance**, le coq en métal rouillé posé devant nous libre à chaque adhérent de le dessiner, le colorier, le mettre en situation. Sujet non imposé. De belles heures écoulées.

Voir de belles expositions, marcher, randonner avec un groupe, remonter les pentes enneigées ou herbeuses, observer la nature à l'écoute des oiseaux, traverser la forêt, cueillir des champignons, petits bonheurs qui apaisent. La période est anxiogène, ouvrir sa porte, sortir, se tourner vers les autres, premier pas vers la sérénité, la sororité.

Peindre, mettre des couleurs, apprendre, recommencer, concentration extrême, la volonté, accepter la critique, oser, exposer. Grâce à ces bienfaits, le corps, l'esprit sont plus détendus. Une visite à l'écomusée de la bière de Ville sur Illon, avec les commentaires de Jean Aimé MORIZOT se fera en juin. Une visité d'un jardin public au printemps et en automne. Le Ménil où il y fait bon vivre, une fête des plantes autour de l'Église aurait sa place avec jardiniers, grainetiers, fleuristes, horticulteurs, paysagistes.

Suivre le talent pictural de l'artiste sympathique Olivier CLAUDON. Un peu de pub pour terminer cet article rédigé le 27 avril : ARTS ET HISTOIRE **19-20 novembre 2022 à la Familiale**.

Francine BOMBARDE



## La bibliothèque

La persistance de la crise sanitaire et la situation de la bibliothèque au sein de l'école primaire Aimé Chevrier n'ont pas permis la réouverture de celle-ci. Si la situation le permet, nous pouvons envisager la reprise des prêts au début de l'automne soit le mardi 4 octobre 2022 à 17h. Ceci sans obligation d'adhérer à la MJC.

Nous continuerons jusque là à participer par nos dépôts au précieux service rendu par l'armoire à livres située place du 1<sup>er</sup> RCP.

Nous nous attachons également à œuvrer activement à l'exposition de novembre consacrée au Ménéil.



Le Ménéil vers 1955.

*Le responsable de la bibliothèque*  
JA Morizot



## Tennis Loisirs Guédons

Après quelques années sans joueurs et un terrain dégradé, le bureau s'est réuni en assemblée générale le 6 janvier 2022 et a décidé de dissoudre l'association.

Nous avons remis les infrastructures à la disposition de la commune. Nous avons clôturé les comptes.

Au 12 janvier 2022 il restait sur le compte la somme de 5 795,14 €. Nous avons décidé d'aider :

- L'association des parents d'élèves du Ménéil : 1000.00 €
- La coopérative scolaire du Ménéil : 1000.00 €
- L'association Morgane (Morgane FERREIRA) : 3 793.14 €
- Frais de clôture : 2.00 €

Nous espérons que ces sommes sont bien parvenues auprès des personnes concernées, car à ce jour nous n'avons pas eu de nouvelles.



Nous remercions tous les adhérents d'avoir fait marcher le club de Tennis Loisir Guedon.

*La présidente*  
Betty COME

*La Vice-Présidente*  
Régine PARET



## A.D.R. Country

L'association A.D.R COUNTRY dont le siège social est situé au Ménil, vous propose une activité autant physique que cérébrale, que vous ayez 18 ou 75 ans. Nous nous proposons d'animer des manifestations festives que ce soit sur une demande privée ou publique, maisons de retraite, campings, municipalités, fêtes de la musique, jeudis en fête...

Après une période difficile, due au covid, nous avons enfin repris de plus belle nos activités, tant au niveau de nos entraînements qu'à celui des animations publiques.

La danse country est la seule qui se pratique sans partenaire, aussi, toute personne seule peut y participer. N'hésitez pas à venir nous rejoindre, le mardi à Fresse sur Moselle et le jeudi au Ménil, de 17 à 19h.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez me joindre au 06 49 73 60 45.

A bientôt.



F. CORÉ

## La Pétanque Guédonne

Après 2 ans de crise sanitaire, c'est avec un grand plaisir que nous avons pu reprendre notre activité chère à notre santé et surtout à notre moral, sans oublier de respecter les mesures d'hygiène.

Nous nous retrouvons tous les lundis et jeudis à partir de 13 heures 30 sur le terrain annexe au stade de football.

Et quand la météo se montre capricieuse, nous nous retrouvons pour quelques parties de cartes avec les éventuels amateurs.

Enfin, nous avons eu la chance d'organiser nos deux rituels événements, à savoir :

- ▶ Le barbecue au mois de juin
- ▶ Le repas au restaurant d'octobre



*Une grande partie de nos adhérents.*

Notre association conserve toujours un effectif stable avec 30 adhérents dont 6 femmes.

C'est avec grand plaisir que nous accueillons les personnes intéressées à nous rejoindre.

Nous remercions la commune pour la mise à disposition des diverses structures utiles au bon fonctionnement de notre association.

*La présidente*  
Lydie DAGUET





## Le Club des Charmilles

Le club des Charmilles, ouvert à toutes et tous, quel que soit l'âge, propose des activités régulières, entre septembre et juin (voir tableau), et aussi quelques sorties ponctuelles dans l'année : séjour raquettes ou ski de fond dans le Jura en janvier, sorties cinéma, barbecue au Ménil en juin et pique nique rando en septembre, visites, repas ou sorties dans le secteur, excursion, et repas de Noël pour clôturer l'année.

### Bilan de l'année écoulée

L'ombre du virus planait encore en 2021, néanmoins, nous avons tout de même réussi à organiser de nombreuses activités et sorties, à la découverte de Champ le Duc et Berchigranges en juillet, puis Château Lambert en août pour terminer par le musée de la Colline de Fresse en septembre. Le barbecue a rassemblé de nombreux adhérents fin septembre, l'AG a eu lieu en octobre et nous avons renoué avec le cinéma en novembre.

Les activités régulières intérieures, billard, cartes, scrabble, visites à l'hôpital ont repris leur cours à l'automne, le qi gong a été remplacé par de la gym.

Quant aux activités de plein air, elles fonctionnent à plein régime. Les randonneurs du mardi sillonnent les hauteurs du Ménil et des environs, avec quelques points forts conviviaux, choucroute ou grillades en chalets ou repas en ferme auberge.

Le groupe des cyclistes a réalisé, en plus des sorties habituelles, un séjour découverte dans les Vosges du Nord en septembre dernier, avec de nombreuses visites (citadelle de Bitche, cristallerie de St Louis, ligne Maginot à Lembach, château du Fleckenstein, plan incliné d'Arzwiller, Wissembourg et Saverne)

L'année s'est achevée avec le traditionnel repas de Noël, festivité très appréciée des adhérents.

Si vous avez envie de participer à nos activités, vous êtes les bienvenus !



*Découverte de Champ le Duc.*



*Le groupe des cyclistes.*



*Activité scrabble du mercredi après-midi.*



*Visite du musée de la Colline de Fresse.*





Un groupe de rando.



château médiéval de Guédelon.

### Excursion 2022

Une excursion de 2 jours aura lieu les 5 et 6 octobre dans l'Yonne, avec visite de la ville d'Auxerre, d'une cave et une journée découverte sur le site du château médiéval de Guédelon, dans l'Yonne.

(En forêt de Guédelon, au cœur d'une ancienne carrière, en Bourgogne, une quarantaine d'ouvriers relèvent un défi hors-norme : construire aujourd'hui un château fort du XIII<sup>ème</sup> siècle selon les techniques et avec les matériaux utilisés au Moyen Âge. Carriers, tailleurs de pierre, maçons, charpentiers, bûcherons, forgerons, tuiliers, charretières, cordiers... transforment et valorisent la pierre, le bois, la terre présents sur le site pour vous livrer les secrets des bâtisseurs du Moyen Âge).

### Bureau actuel

- ▶ Présidente : Reine Mai
- ▶ Vice président : Philippe Spillebout
- ▶ Trésorier : Jacques Salmon
- ▶ Trésorière adjointe : Odette Germain
- ▶ Secrétaire : Christyne Spillebout
- ▶ Membres du bureau : Claudine Antoine, Jacques et Monique Antoine, J François Côme, Dominique Cuenot, Jacky Humbert, M-Thérèse Louis, M-Christine Scébal.



Barbecue.



Activité cartes du mardi après-midi.

### Activités régulières 2022

ACTIVITES	CONTACTS	HORAIRES
GYM	SALMON Jacques ANTOINE Monique	Lundi matin 10h30
VISITES A L'HOPITAL	CUNAT Georgette THIEBAUT Monique	Lundi après-midi à 14h une semaine sur deux
CARTES	LOUIS Françoise ANTOINE Monique	Mardi après midi à 14h octobre à fin avril
RANDO	CUENOT Dominique SPILLEBOUT Philippe	Mardi après-midi Hiver : 13h30 - Eté : 14h
SCRABBLE	BECK Denise SALMON Jacques	Mercredi après-midi à 14h de septembre à avril
BILLARD	CUENOT Dominique ANTOINE Jacky	Billard français Lundi & jeudi 10h à 23h
SORTIES VELO	MAI Reine MAI Michel	Jours variables suivant météo et disponibilités

# La Dynamique

C'est une section de gymnastique volontaire animée par des animatrices diplômées de la FFEPGV (Fédération française éducation physique gymnastique volontaire) : Camille ARDIZIO, Claudine HANTZ, Céline MICHEL, Dorothée DRIEUX.

Toutes les quatre aiment travailler en association et leur objectif est de donner du plaisir en faisant du sport.

Nous comptons 90 licenciés dont 2 hommes.

## Pourquoi faire du sport ?

La gym c'est un plaisir de bouger, de danser, de s'assouplir de se muscler et aussi se détendre. Tout cela contribue à maintenir les équilibres tant au plan psychologique que corporel.

La **gymnastique** apporte tonus, souplesse et énergie. La **gymnastique** travaille tout en douceur le système cardiovasculaire et la respiration. La **gymnastique** favorise la relaxation et le bien être. La gymnastique permet de redécouvrir son corps.

A la fois ludique et motivante, la **Zumba** constitue un entraînement cardio-vasculaire complet. Elle tonifie l'ensemble des muscles du corps, développe la capacité respiratoire et l'endurance. Elle permet de décompresser après une journée difficile. Une séance de **Zumba** permet de brûler jusqu'à 500 kilocalories par heure.

Les cours se passent à la salle de sport de la familiale au Ménéil :

- ▶ **Le lundi** 18h30-19h30 gym  
19h30-20h30 zumba avec Camille Ardizio
- ▶ **Le mardi matin** 9h45-10h45 gym avec Céline Michel
- ▶ **Le mardi soir** 17h00-18h00 et 18h00-19h00  
gym douce avec Claudine Hantz
- ▶ **Le jeudi** 19h30-20h30 gym  
20h30-21h30 zumba avec Dorothée Drieux

Les inscriptions se font début septembre à la salle de sport de la familiale au Ménéil.

Avant de vous engager il est possible de venir faire une séance.

Il faut se munir d'un certificat médical, remplir un formulaire d'adhésion et d'avoir une paire de baskets propre, une serviette de toilette et un tapis personnel.

Des portes ouvertes ont été organisées au mois de juin.

## Les tarifs

- ▶ 80 euros la gym
- ▶ 80 euros la zumba
- ▶ 60 euros pour les moins de 18 ans
- ▶ 120 euros pour deux activités (les tarifs peuvent changer à partir de 2022).

**Pour plus de renseignements contactez la présidente**

## PARET REGINE

03 rue du Seu - 88160 le Ménéil  
03 29 25 12 63 - 06 83 26 08 90

Des photos et vidéo sur facebook  
(la dynamique le ménil).



Deux des quatre animatrices.





## Le Ménil Vol Libre

L'activité parapente en 2021 s'est poursuivie avec toujours autant d'attraits que l'année précédente surtout avec les bonnes conditions de ce début de saison. Les choses se sont un peu compliquées à partir du mois d'avril, avec l'arrivée du printemps, nos journées découverte ont dû être annulées en avril ainsi qu'en juillet. Du coup, très peu de baptêmes réalisés dans cette première moitié de l'année 2021. Les journées découverte de septembre qui se sont déroulées normalement nous ont permis de faire connaître les plaisirs du vol libre à quelques personnes et c'est toujours très positif.

Petite présentation du site pour ceux qui ne connaissent pas très bien l'activité et pourquoi le choix du site est important :

Nichée au cœur du massif Vosgien à 875m d'altitude la Tête des Renards au Ménil est un petit site bien sympa qui permet le décollage en parapente par des vents de Sud-Ouest à Nord-Est. Protégé par les massifs tout autour qui culminent entre 1000 et 1100m, les vols y sont possibles quand le vent est fort sur les crêtes.

L'accès aux zones d'envols nécessite une petite marche d'approche de 10 à 15 mn.

Les décollages Ouest bien ouvert sur la vallée du Thillot peuvent être le départ de cross en direction du Drumont, du Ballon d'Alsace ou même du Markstein.

L'atterrissage en vallée est immense dans la zone agricole des Grands Champs, ça reste un peu plus technique pour se poser sur le stade, à privilégier quand l'herbe est haute.

Pour tous renseignements sur le vol libre au Ménil, parapente et même paramoteur, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci à tous les amis du vol libre et bons vols.

Martial Géhin

### Renseignements

Contactez-nous au : 06.73.70.77.99.



Jean-Sébastien à 3100m au-dessus de Gresse en Vercors.



Valentin en compétition.



Décollage au Nord de la tête des Renards.



Sortie Guédonne au Pic de Vissou.



## Haute Moselle Ski Nordique

Le club HMSN propose, depuis de nombreuses années, la pratique du ski nordique aux habitants des communes de la Haute Moselle.

### Une belle saison 2021-2022 !

Malgré la neige abondante sur notre massif, la pandémie de COVID 19 avait entaché la saison précédente. Aucune course organisée, annulation de tous les stages habituellement proposés à nos licenciés et de toutes les manifestations locales auxquelles le HMSN participe.

C'est donc avec une immense satisfaction que nous venons de clore une très belle saison 2021-2022.

Tout d'abord, le club a réussi à organiser le stage d'été qui concrétise un partenariat de longue date entre le HMSN et le GESN, club de kayak de Golbey Epinal St Nabord.

Du 19 au 23 juillet 2021, nos jeunes licenciés ont descendu en kayak la Moselle entre Archettes et Bayon. Le retour jusqu'à Epinal s'est effectué à vélo.



Stage d'été.



Entraînement automnal.



3 jeunes du club sur le podium d'une course de ski roues régionale: Arthur PERNEL, Clovis HENOCQ, Lorrain EVE.





L'hiver a également tenu ses promesses. La neige abondante a permis des entraînements réguliers sur les pistes du Ballon d'Alsace, de Rochelotte ou de Lispach.

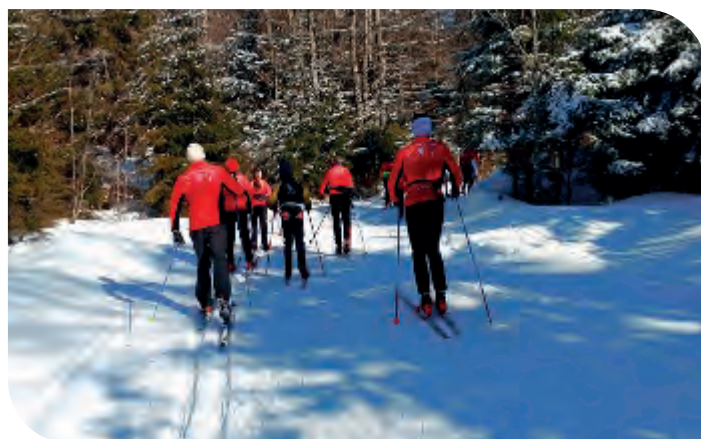
Nos skieurs confirmés ainsi que les nouvelles recrues se sont mesurés aux licenciés des autres clubs vosgiens et alsaciens à l'occasion des nombreuses courses régionales organisées durant tout l'hiver, avec des résultats prometteurs! Le Mémorial Luc Colin, course en style classique organisée par notre club le 9 janvier, a d'ailleurs vu 3 de nos jeunes dans les 6 premières places.

Enfin, les conditions sanitaires plus favorables ont redonné vie à notre traditionnelle randonnée raquettes et à la randonnée guédonne organisée conjointement avec l'Association des Parents d'Elèves du Ménil.

Espérons que la saison future soit au moins aussi belle !



*Entraînement au Ballon d'Alsace.*



## Vosges Passion Bois

Créée en 2013, l'association Vosges Passion Bois compte une quinzaine de membres, jeunes, moins jeunes, hommes, femmes, animés par la passion du tournage sur bois.

Le tournage sur bois est une activité ludique mais qui nécessite un minimum de formation que l'association est à même d'apporter : mesures de sécurité, le matériel à utiliser – tour, gouges - la connaissance du bois.

Les membres se retrouvent au local mis à disposition de l'association par la municipalité, environ une fois toutes les 3 semaines. C'est l'occasion d'échanger des conseils, des façons de faire, de se perfectionner. Malgré des années de pratique, on apprend tous les jours à connaître les bois, à savoir les utiliser, à mettre en valeur leurs défauts.

Des journées à thème ont lieu périodiquement sur des techniques précises : affûtage...

L'association participe à des expositions ou des marchés artisanaux. Cette année, nous avons été invités à la semaine des arts aux jardins de Wesserling, où nous avons fait des démonstrations et vendu des objets fabriqués par les membres. Le bénéfice réalisé permet d'investir dans des outils mis à disposition des adhérents.

### Contacts pour tous renseignements

- ▶ **Président :** Régis PARMENTIER, Ventron  
07 85 78 21 17
- ▶ **Secrétaire :** Michel MAI, Le Ménil  
03 29 25 20 59



*Stand à la semaine des Arts aux Jardins de Wesserling.*



*Coupe Ginkgo  
et coupe feuilles vertes*

# La vie au temps jadis

## La forêt du Ménil - De la Révolution à la Grande Guerre 1789 - 1914

### L'ère des bouleversements

Par M. JA Morizot

*Si la Révolution provoque une rupture avec la disparition du Chapitre de Remiremont et aussi des ravages importants, le XIXème siècle est marqué d'abord par une restauration freinée par la pression démographique, la seconde moitié voit avec le cantonnement le patrimoine forestier communal tripler en surface. Le repeuplement longtemps combattu par une partie de la population peut être amplifié et le manteau forestier reprendre possession d'espaces défrichés au cours des siècles.*

#### 1 / 1789 - Les revendications populaires - Les cahiers de doléances

Le cahier de doléances rédigé le 14 mars 1789 et destiné à faire part au Roi Louis XVI des réclamations de ses sujets place, après avoir indiqué que la population est de 200 feux (ou foyers) dont 100 « dignes de compassion et d'aumones », les considérations forestières au premier rang. Ce qui cause « beaucoup de peine aux habitants... c'est le manque des bois de construction et de chauffage à cause du dépeuplement des forêts causés par les ventes extraordinaires qu'on y a faites, et par la stérilité du sol qui est ingrat qu'il ne produit presque point de rejetons en beaucoup d'endroits ». Ils réclament le maintien des droits concédés par les Ducs de Lorraine notamment en 1709 et qu'il « soit défendu à toutes personnes d'enlever et conduire aucuns bois hors du ban de Ramonchamp notamment les bois de charpente, cors de fontaine, les planches et les madriers... exceptés toutefois les ustensiles de première nécessité comme vesselle, cuveaux et sabots ». Ils dénoncent encore les pratiques des gardes créés en 1724 « dont la résidence était à plus de 10 lieues de la maîtrise d'Epinal (qui) ne songeant qu'à faire leur profit et à recevoir de toutes mains au lieu de réformer les abus (favorisant) les délinquants et (empêchant) même les forestiers établis... de faire leur devoir... ».

#### 2 / Une forêt dévastée

##### Des abus ravageurs

Le vent de liberté, la crise d'autorité engendrés par les premières mesures de l'Assemblée nationale qui a succédé aux Etats Généraux, notamment la suppression des droits féodaux et celle ensuite du Chapitre de Remiremont, vont avoir des conséquences désastreuses pour la forêt du Ménil. Le mouvement est amplifié lorsque l'Assemblée nationale décrète les 11 décembre 1789 et 18 mars 1790 que les forêts nationales et les bois communaux sont placés sous la sauvegarde des assemblées administratives et municipales « de là nombre d'habitants ont conclu vraisemblablement que les bois étaient à leur disposition »<sup>(1)</sup>. Les délits forestiers commis par certains usagers vont en effet se multiplier et conduire à un véritable saccage des forêts devenues nationales. En témoigne au Ménil une reconnaissance des forêts en juin 1793 en présence du maire Charles Joseph Noel et du forestier national Charles Laurent :

- à la « Quesumus » sont trouvés 17 pieds de hêtre coupés gisant sur place, 15 tocs de hêtres et 9 de sapins enlevés
- au canton du Bonhomme (« forêt nationale ») 25 hêtres coupés, 15 enlevés ...
- au Peut Haut jusque Laula « 176 pieds de hêtre gisant et quantité d'autres bois coupés et couverts de gazons et mousses pour cacher les délits de manière que cette forêt se trouve pour ainsi dire en blanc etocq »...

Est également dénoncé « l'abus des essarts qu'on cultive dans la forêt nationale et que les habitants riverains de ce canton empêchent totalement la recrute des bois en coupant et déracinant les jeunes bois naissants »

Il est encore observé que « Jean Pierre Louis... a nouvellement construit une scierie à planche sur son terrain à un endroit où il n'y a aucun sapin propre à son exploitation », et que « cette scierie ne peut rouler... que par délit que l'on commettrait dans les forêts nationales de la commune de Travexin et du Ménil »<sup>(2)</sup>.

##### Une première limitation des droits d'usage

Une reprise en main semble s'esquisser : ainsi, en l'an 5 de la République, l'administration forestière trouve exagérée les demandes formulées par des habitants du Ménil et de Demrupt : 132 et 48 sapins à prendre dans les forêts nationales. A titre d'exemple on peut citer ces demandes présentées par plusieurs « citoyens » en l'an 6 :



Le Ménil vers 1789 - Carte de Cassini (coll. JAM)



- Nicolas Albert, agent de la commune du Ménil sollicite 4 pieds pour deux maisons dont l'une aux Huttes
- Léonard Bontems, 15 sapins pour réaliser 18 travettes, des gissants et madriers pour son écurie dans la maison qu'il vient de construire
- Remy Cunat jeune, 3 sapins pour une toiture, une sablière et le plancher de son poêle et de sa chambre.

Les fonctions de garde forestier demeurent difficiles ; le 10 vendémiaire an 6, Etienne N., manœuvre et Jean Pierre D. cultivateur à Demrupt sont poursuivis pour avoir assailli et blessé à coups de pierre Charles Laurent<sup>(3)</sup> ainsi que son épouse Anne François qui résident au Pré du Géhan. En 1814, le même Charles Laurent alors « *chef garde des eaux et forêts* » sera injurié et accusé de prévarication dans le cabaret de François Fremiot par 3 particuliers qui seront condamnés à de fortes amendes. L'année suivante, le sous préfet de Remiremont désigne un certain M. Mathiot « *pour se transporter au Ménil à l'effet de prendre des renseignements sur un rassemblement de gens armés qui aurait eu lieu contre les gardes forestiers de cette commune* »<sup>(4)</sup>.

### **3 / Un reboisement encouragé par l'administration forestière**

Le 9 mars 1810, l'empereur Napoléon 1er entendant réagir contre les dégradations ordonne l'interruption de la délivrance ordinaire des bois et l'abornement, la clôture et le repeuplement des forêts domaniales et communales. Il faudra cependant attendre 1829 pour que le conseil municipal fasse réaliser par les habitants « *des fossés et des murs dans la forêt du Géhan pour séparer les forêts communales de la forêt royale et même des pâtis communaux* » de manière à les défendre contre la dent du bétail.



Murettes de délimitations - Les Huttes (ph. JAM)

En 1830, le même conseil demande aux gardes champêtres de « *surveiller qu'on ne s'écarte point des glissoirs destiné à la descente du bois provenant de cette forêt du Géhan* » mais aussi de surveiller « *les cantons en réserve et autres bois appartenant à la commune dont le service n'est pas d'une exactitude assez suffisante* ».

En 1833, le maire Jean Joseph Cunat après avoir fait part « *des soins que prend M. le Conservateur pour le repeuplement et la conservation des forêts et notamment celles du cidevant Ban de Ramonchamp* » obtient l'accord du Conseil pour effectuer le repiquage ou les semailles dans les places vides existantes dans ces forêts et même dans la forêt communale... Mais si le repeuplement des forêts dégradées ou des espaces en friches est souvent évoqué, il se heurte aux réticences d'une partie de la population parfois relayée par le conseil municipal. Ainsi le 20 mai 1847, suite à un nouveau projet présenté par l'administration départementale, ce dernier fait remarquer que les terrains concernés « *ne sont point infructueux pour la culture du seigle, du sarrasin ni même de pommes de terre même s'il y a des rochers* ».

#### **L'arrivée de l'épicéa**

En 1827, une enquête réalisée par un officier d'état major, M. De Saussay cite les différentes essences présentes au Ménil : si le sapin et le hêtre dominant on trouve également du chêne, du « *fraine* », de « *l'aulne* », du « *boulot* », du « *plain* »<sup>(5)</sup>, du « *serizier* » etc... La quantité de bois exploitée tous les ans est évaluée à 800 stères. Ce qui paraît peu par rapport à une population de 1502 habitants. Il faut attendre 1844 pour qu'apparaisse la première mention de l'épicéa : le conseil municipal vote alors une dépense de 8 francs pour « *fourniture de 4 kg d'épicéas à servir au repeuplement de la forêt sectionale du Ménil* ».

### **4 / Un grand moment de l'histoire forestière : le cantonnement**

Pour assurer le développement durable de la forêt domaniale, le gouvernement impérial fait voter une loi en 1854 afin d'annuler les contraintes usagères. L'Etat attribue une portion de la forêt aux communautés d'habitants contre l'extinction des droits d'usage. L'opération est cependant délicate en raison de l'attachement des habitants à ces droits, mais aussi de leur imbrication dans l'ancien Ban de Ramonchamp, puis de la création en 1860 de la commune du Thillot.

A partir de la promulgation de cette loi, un bras de fer s'engage entre l'Etat et les communes de l'ancien Ban de Ramonchamp qui comptent bien faire reconnaître les droits ancestraux de leurs habitants. L'Etat par exemple soutient que les nouvelles maisons érigées depuis la Révolution ne devraient pas en profiter mais les communes de l'ancien ban ont beau jeu de rappeler que : « *toutes les maisons particulières et leurs habitants ont toujours été admis aux délivrances mensongères sans distinction...* ». Elles soulignent encore que les redevances versées par les habitants jusque ces années dernières ont été « *payées indistinctement par les habitants des nouvelles maisons comme par les habitants des anciennes* ».

En 1858, un procès est engagé devant le tribunal de Remiremont par les communes de Ramonchamp, Bussang, Saint Maurice, Fresse et le Ménil<sup>(6)</sup> dite du Ban de Ramonchamp contre le domaine de l'Etat représenté par Monsieur le Préfet des Vosges « *concernant les droits d'usage et d'affouage* ».

L'administration forestière procède malgré tout à un projet de cantonnement. Les différents droits revendiqués par le Ménil (cors de fontaine, maronage, bois de feu ...) font l'objet d'une évaluation estimée à 269 175 francs (3 118 f et 1 323 f pour les 2 cantons des Huttes, 2 476 f pour celui du Rouleux, 2 248 f pour les 2 cantons des Malcôtes...). Des lignes de délimitation sont pratiquées dans les forêts concernées et le 17 janvier 1861, Blaise Guingot adjoint au maire, après avoir exposé que selon des renseignements officieux, la commune du Ménil recevrait à titre de cantonnement une superficie de 307 hectares, les discussions judiciaires en cours risquaient de se prolonger et d'être très coûteuses (680 f en 1859), il était d'avis qu'il y avait « *lieu d'accepter purement et simplement le cantonnement dressé par la commission et d'approuver la démarche faite en ce sens par MM. Les maires des communes du Ban de Ramonchamp* ». Le 14 juillet 1861, une nouvelle délibération prise après une lettre du sous-préfet de Remiremont qui informait le conseil municipal de l'acceptation, le 3 juin 1861, par le Ministre des Finances « *du projet de cantonnement préparé par l'administration forestière pour l'extinction des droits d'usage en bois qui grèvent les forêts domaniales de Saint Maurice et Bussang et du Géhant au profit des communes de l'ancien Ban de Ramonchamp, déclarait accepter une nouvelle fois purement et simplement le cantonnement proposé et appliqué sur le terrain par des lignes de délimitation* ». Les droits d'usage des anciennes communautés du Prey, de la Mouline, de Fresse entraînaient quant à eux l'octroi de parcelles forestières à la nouvelle commune du Thillot et à celle de Fresse. En 1866, c'est la forêt du Dreube d'une superficie de 34 hectares 82 ares, indivise entre les sections du Ménil, de Demrupt, du Prey et des Boudières qui fait l'objet d'un accord de partage entre les communes du Ménil, Le Thillot et Fresse<sup>(7)</sup>.



Le canton du Heuchau et du rouleux (coll. JAM)

Très vite ensuite l'administration forestière présente un projet d'aménagement de l'ensemble de la forêt communale du Ménil, document particulièrement intéressant mais qu'il serait trop long de citer en entier.

Mentionnons les rubriques consacrées ;

- au sol : le terrain a pour base le granit dans les 2 masses (forestières). Il est généralement plus divisé dans les Malcôtes et au Bonhomme où l'on rencontre rarement des rochers à la surface. Au Géhant la couche végétale est souvent mêlée de pierres très nombreuses.
- le peuplement : les essences qui peuplent la forêt sont le hêtre, le sapin et l'épicéa disposées très irrégulièrement. Au Géant, les jeunes bois font défaut... le canton est peuplé principalement de sapin à l'état de jeune futaie ou de grands perchis sous lesquels pousse un sous peuplement de hêtre fort clair.
- les tolérances : l'habitude de la contrée est de tolérer l'enlèvement
  - 1° des vieilles souches
  - 2° des remanants des coupes délivrées
  - 3° l'herbe et la mousse sur les feignes
- les délits : peu nombreux ... ont considérablement diminué depuis 20 ans
- les bêtes fauves : néant, le lièvre est le seul gibier qu'elle renferme

#### 4 / Du cantonnement à la Grande Guerre

##### Des métiers périlleux

Les professions liées à l'exploitation de la forêt sont réputées dangereuses. Nous ne connaissons cependant que 2 cas d'accidents mortels survenus au Ménil. En juin 1889, Joseph Bellony Cunat, 43 ans voiturier et marchand de bois demeurant à Demrupt, meurt écrasé dans l'exercice de sa profession. En février 1896, c'est un accident de bûcheronnage qui est fatal à Joseph Alfred Louis, 29 ans par ailleurs débitant de boissons au Col des Fenesses.



Les bûcherons à la forêt - une belle brochette de « Guédons » (coll. JAM).



### La reconquête de la forêt

La diminution de la population liée en particulier au développement de l'industrie, la désertion progressive des écarts les plus éloignés du centre permet à la commune de se porter acquéreuse d'enclaves dépeuplées en vue de les reboiser ; c'est le cas en 1906 de la ferme du Rupt de la Sausse d'une superficie de 1 ha 88 ares, en 1912 de la ferme Riblet du Pré Derrière de plus de 3 ha.



Chalet forestier du Rupt de la Sausse (coll. JAM).

### Une forêt soumise aux aléas climatiques

Les grands vents, le poids de la neige entraînent régulièrement des chablis : signalons ceux survenus au Rouleux et au Heuchot en 1858, au Dreube en 1895 mais surtout l'ouragan qui dévasta la forêt dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 1902 : 1 112 sapins, 83 hêtres, 232 brins soit 1 250 m<sup>3</sup> de bois furent dénombrés et distribués aux affouagistes.



Vierge des bûcherons du chemin de la Kinsmuss.  
Elle aurait été érigée par des bucherons surpris par un violent orage et qui auraient invoqué la Vierge Marie et Frère Joseph (ph. JAM).

### Des délits forestiers qui perdurent

Des coupes d'arbres non autorisées sont régulièrement constatées, ainsi en mai 1871, le garde forestier Georges André faisant sa tournée vers 7 heures du soir au canton le petit Drumont surprend 4 habitants de Demrupt (2 tisserands et 2 jeunes garçons de 11 et 15 ans) qui venaient de couper un sapin mort de 10 cm et en avaient fait chacun un billon qu'ils traînaient<sup>(8)</sup>.

### Notes

(1) Extrait d'une délibération de la municipalité de Bussang 7 novembre 1790

(2) AD Vosges L 751

(3) Charles Laurent, né au Ménil est un garde chevronné. Il est mentionné comme garde des forêts royales dès 1782. Il a épousé en 1769 Anne François fille de Pierre François et Marie Anne Thomas

(4) AD Vosges 23 Z 10 Nous ne disposons pas d'autres informations concernant ce rassemblement

(5) Semble désigner l'éraable-platané (selon Marc Georget)

(6) Dans cette démarche, la commune du Ménil est représentée par Blaise Guingot adjoint faisant fonction de maire depuis le décès de Luc Chevrier en avril 1857

(7) AD Vosges Edpt 304 / 1 N 4

(8) AD Vosges Edpt 304 / 1 N 4



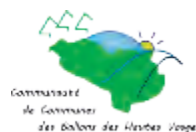
## LA COLLECTE DES DECHETS SUR NOTRE TERRITOIRE : ORGANISATION et BONNES PRATIQUES

Le service déchet sur notre territoire est géré par la **Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges**  
Vous pouvez prendre contact :

Accueil : 8 Rue de la Favée – 88160 FRESSE SUR MOSELLE

Téléphone : 03 29 62 05 02

Mail : ccbhv@cc-ballonsdeshautesvosges.fr



Le règlement de collecte et le règlement des déchetteries sont disponibles sur la page Internet de la Communauté de communes :

<https://www.cc-ballonsdeshautesvosges.fr/service-dechets/telechargements.htm>

### POUR LES ORDURES MENAGERES



Les bacs ou sacs prépayés (Sacs Oranges ou Rouges) doivent être fermés et placés en bordure de voie publique et bien visibles, **au plus tard à 6h00 le Vendredi matin**, pour notre commune.

#### CAS PARTICULIERS

**Pour les résidences secondaires**, une solution alternative à la collecte en bord de route a été mise en place par la Communauté de Communes sur les nouveaux points d'apport semi-enterrés.

**Il en existe 2 au Ménil** : Rue du Général de Gaulle et Grande Rue (en face du commerce Chez Nad'In).

Un conteneur Ordures Ménagères sur chaque point d'apport est accessible **grâce à une carte** que vous pourrez demander à la Communauté de Communes. Le prix de chaque dépôt est le même par litre que pour les bacs de collecte.

**- Attention, le système est conçu pour recevoir des sacs de 30 litres maximum ! -**



#### ATTENTION

Tout objet ou sac déposé en dehors des lieux de collecte ou au pied d'un conteneur est un **dépôt sauvage**.

Cet acte est répréhensible, verbalisable (1500 € maximum, 3000 € en cas de récidive) et la remise en état du site facturable (sans limite de montant)

**Pour les locations saisonnières**, le loueur est tenu d'informer les locataires sur les consignes de tri et sur les modalités de collecte des différents déchets.

Des sacs « Oranges » ou un bac **doivent être mis à disposition dans la location** et récupérés au moment du départ par le loueur.

#### Une redevance incitative

Par délibération du 5 novembre 2013, le conseil communautaire a décidé la mise en œuvre de la redevance incitative en matière de déchets ménagers à compter du 1er janvier 2014. Sur notre territoire, ce choix se traduit financièrement par une facturation de chaque levée de bac (ou par l'utilisation des sacs oranges) avec une facturation minimum de 4 levées par an pour chaque foyer.

**Plus votre tri est efficace, plus votre facture sera diminuée !**

C'est pour cela que nos factures pour ces services sont constituées en 2 parties :

- **Une part fixe** : qui représente votre redevance fixe pour l'accès et le fonctionnement des déchetteries, pour les points d'apport et les collectes, pour les coûts de fonctionnement du service déchets, etc ...
- **Une part variable** : qui correspond au coût de l'élimination de vos ordures ménagères, représente votre performance et celle de la collectivité dans le tri sélectif. Cette part serait plus élevée si aucune action de tri n'était réalisée.



La part fixe ne représente pas la location de votre bac, mais une partie du service dont vous bénéficiez.

**Pour diminuer vos ordures ménagères, et donc votre facture, pensez également au compostage !**

Des solutions existent pour toutes les configurations de logement, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Communauté de Communes







### POUR LES DECHETS RECYCLABLES

Pour le tri sélectif, La Communauté de Communes a fait le choix d'une collecte en bornes de points d'apport.

Cette collecte est organisée en deux flux :

- La collecte du verre,
- Les emballages en mélange

Le territoire de la CCBHV est équipé d'une centaine de points destinés à faciliter le geste de tri dont 5 sur notre commune. Ces bornes sont collectées et entretenues par le Service Déchets de la Communauté de Communes aussi souvent que nécessaire.



### Propreté des points d'apport : l'affaire de tous !

Une équipe d'agents de la CCBHV est en charge du nettoyage de ces points avec l'appui des agents municipaux. Malgré tout, ils ne peuvent pas passer tous les jours sur la centaine de points du territoire. **A chacun d'entre nous d'adopter un comportement citoyen et de maintenir ces points propres !**



La collectivité est contrôlée sur la qualité du tri. Des pénalités financières lui sont infligées en cas de non-conformité et ces pénalités impactent le Budget du Service.

**C'est donc l'ensemble de la collectivité, NOUS, qui risquons de payer ces pénalités.**

### LES CONSIGNES DE TRI

**Depuis le 1<sup>er</sup> JANVIER 2021, 100% DES EMBALLAGES SE TRIENT !**

En plus de vos déchets recyclables habituels, comme les bouteilles, bidons et flacons plastique, les papiers, les emballages métalliques et en carton, vous pouvez désormais déposer tous vos emballages dans les Points d'Apport Volontaire (PAV).

*Quelques exemples des nouveaux emballages à mettre dans vos Points d'Apport Volontaire (PAV) : pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, emballages plastiques de paquets de gâteaux, films alimentaires, blister et sacs plastiques, pots de crème ou encore boîtes de poudre chocolatée ...*

*Les emballages en verre sont toujours à déposer dans le conteneur à verre.*



### Sont interdits dans les conteneurs de tri :



- La ferraille, les cintres, les appareils électroménagers, les bidons de pétrole, les papiers peints, papiers calque, les cartons de conditionnement (les cartons bruns) → déchetterie
- Les filtres à café, les couches-culottes, les mouchoirs → ordures ménagères

**Et si c'est interdit dans les conteneurs, on ne le dépose pas au pied du conteneur... On le dépose avec ses ordures ménagères ou à la déchetterie !**



### Vous avez un doute sur la destination de votre déchet ?

Consultez les gardiens de déchetterie ou Rendez-vous sur le Site d'Evodia qui propose un moteur de recherche :

<https://www.evodia.org/je-suis-un-particulier/je-deviens-un-expert-du-tri/recherche-par-dechets/>



### RAPPEL

Le brûlage des **déchets verts**, des **déchets ménagers** ou des **déchets professionnels** est interdit !

Pour préserver notre air et notre santé, il existe des solutions !

### POINT POUR LES PROFESSIONNELS

Les entreprises sont concernées par la redevance incitative pour les ordures ménagères à l'adresse de leur siège social sur le territoire CCBHV. Contrairement aux particuliers, ils seront soumis à la part fixe mais pas aux 4 levées minimum par an et bénéficient d'un demi-tarif s'ils sont détenteurs de la carte SOVODEB.



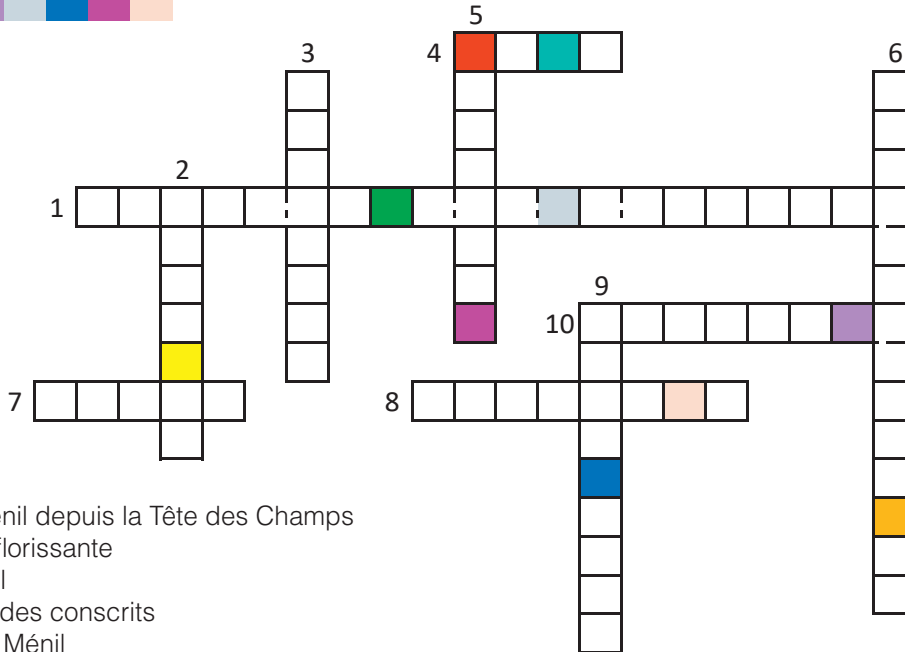
Pour l'accès aux déchetteries et l'élimination des déchets banals d'entreprise, les professionnels devront se munir d'une carte SOVODEB créditée. Cette carte permet un accès à toutes les déchetteries des Vosges. **Et tous les flux de déchets ne sont pas payants (les cartons par exemple).**

# La vie ludique

## Jeux Guédons

### MOTS CROISÉS

Résolvez ces mots croisés, et découvrez le mot mystère grâce aux cases de couleur et à l'indice ci-dessous :  
*On y glissait en hiver ; on peut toujours les manger en été.*



1. Elle veille sur le Ménil depuis la Tête des Champs
2. Industrie autrefois florissante
3. Elle habite au Ménil
4. Chalet bien connu des conscrits
5. Site d'escalade du Ménil
6. On y décolle en parapente
7. Célèbre Pont du Ménil
8. Tourbière en été, elle fait le bonheur des fondeurs en hiver
9. On y fait la fête, brûle la chavande, joue au foot ou à la pétanque...
10. Col ou étang

### SUDOKU

Résolvez ce sudoku (chiffres de 0 à 8) et grâce aux cases colorées, vous connaîtrez le nombre officiel d'habitants au Ménil.

*Chiffres INSEE publiés le 31 Décembre 2021, sur le recensement de la population de 2019.*



		0	1	7		4		
7		4	0	5		8	3	1
2	1			3			6	
			2			1		
	5		8	0		4	7	2
1		7		4		6	0	8
8			5		0		1	4
	4			8	3	5		6
				1		0		

### Solutions

◀ Sudoku : 1026 habitants

◀ Mots croisés : 1. Notre-Dame-de-la-Salette ; 2. Textile ; 3. Guédonne ; 4. Biba ; 5. Beaudé ;

6. Tête des Renards ; 7. Chaly ; 8. Kinsmuss ; 9. Familiale ; 10. Fenesses

"Les Brimbelles" est le nom d'une des 2 pistes de ski du domaine skiable alpin de Ventron qui sont sur la commune du Ménil ; c'est aussi le nom local des myrtilles.





*La Forêt du Bonhomme.*





La Tête des Champs.

Merci aux secrétaires de mairie, rédacteurs d'articles, responsables d'associations  
et membres du conseil municipal pour leur collaboration.  
Merci pour les photos à : Sandrine Laroyenne (1<sup>ère</sup> de couverture) et Romain Marchal (4<sup>ème</sup> de couverture).